



BULLETIN

DÉPARTEMENTAL

OFFICIEL

DÉPARTEMENT DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance des lundi 7 et mardi 8 juin 2010

<http://www.paris.fr>

La séance est ouverte à quinze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, président, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Hélène BIDARD, secrétaires de séance.

Ouverture de la séance.

M. LE PRÉSIDENT. - La séance du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est ouverte.

Adoption d'un compte rendu.

M. LE PRÉSIDENT. - Le compte rendu sommaire de la séance des lundi 10 et mardi 11 mai 2010 a été affiché.

Sur ce document y a-t-il des observations ?

Il n'y en a pas.

Il est adopté.

Désignation d'une Président de séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation de Mme Gisèle STIEVENARD en qualité de président de séance pour le vote des comptes administratifs de 2009.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Donc, Mme STIEVENARD est désignée pour présider la séance au moment du vote des comptes.

2010, DDEEES 49 G - Signature d'une convention de partenariat pluriannuelle 2010-2012 avec l'association "Paris Business Angels" pour l'attribution d'une subvention. Montant : 50.000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEEES 49 G, qui porte sur une convention de partenariat pluriannuel avec l'association "Paris Business Angels".

Je donne la parole à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD. - Monsieur le Président, chers collègues, il nous est demandé de délibérer sur la signature d'une convention de partenariat avec l'association "Paris Business Angels". Comme vous le savez, nous avons dès le départ exprimé notre refus de voir notre collectivité participer financièrement à ce dispositif.

Le fonctionnement de "Paris Business Angels" consiste à inciter les investisseurs privés à s'engager dans les entreprises naissantes dans l'espoir d'en tirer des plus-values. L'argent de la collectivité ne doit pas servir au développement d'activités dont la motivation première est la recherche du profit. Notre collectivité s'honore quand elle conditionne des aides à l'activité économique en fonction de l'utilité sociale et écologique des biens et services produits, lorsqu'elle favorise systématiquement l'économie sociale et solidaire qui privilégie les formes coopératives propices au développement de la démocratie sociale, les innovations écologiques rompant avec les logiques productivistes.

Nous voterons donc contre cette délibération car nous pensons que notre collectivité ne doit pas encourager financièrement ce mode d'investissement privé mais doit user de son influence en interpellant les banques et les grandes entreprises afin qu'elles apportent leur soutien à l'activité et à la création d'emplois des entreprises naissantes qui ont besoin d'investissement.

(M. Christian SAUTTER, vice-président, remplace M. le Président du Conseil de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Christian SAUTTER, président - La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission. - Je crois que c'est un rituel entre Mme Hélène BIDARD et moi-même depuis trois ans. J'aurais cru que la diminution significative de la subvention l'aurait touchée un peu, on est passé de 87.000 à 50.000 euros soit une diminution de près de 47 % de la subvention.

Je reprendrai à peu près les mêmes arguments que l'année dernière, à savoir que "Paris Business Angels" est une association de type loi 1901 composée souvent d'anciens entrepreneurs, qui veulent aider des jeunes entrepreneurs, des créateurs d'entreprise. C'est un élément parmi d'autres du dispositif de l'innovation à Paris, et c'est la raison pour laquelle je vous proposerai de ne pas suivre l'avis de Mme BIDARD pour la raison qu'il ne faut pas se focaliser sur le mot business, il ne faut pas faire de fétichisme sémantique, et quitte à s'intéresser à un mot dans l'expression, intéressons-nous aux mots Angels, ce sont des anges, qui essaient d'aider de jeunes entrepreneurs à créer leur entreprise et la subvention, qui a tendance à diminuer régulièrement, que nous leur proposons, est une subvention de soutien à une activité d'intérêt général.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur Jean-Louis MISSIKA, pour apaiser Mme Hélène BIDARD vous allez provoquer le courroux de M. ALAYRAC.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 49 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Absentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DDEEES 49 G).

2010, DDEEES 50 G - Signature d'une convention avec l'association Paris Europlace attribuant une subvention pour la participation aux frais de fonctionnement 2010 du Pôle de Compétitivité "Finance Innovation". Montant : 35.880 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEEES 50 G. Il s'agit d'une convention avec l'association "Paris Europlace", et plus précisément d'une participation aux frais de fonctionnement pour l'année 2010 du pôle de compétitivité "Finance Innovation". Le montant est de 35.880 euros. Il y a deux inscrits, Mme Valérie SACHS et Mme SIMONNET.

Je donne la parole à Mme SACHS.

Mme Valérie SACHS. - Monsieur le Président, mes chers collègues, selon un rituel désormais bien rodé, je souhaite attirer votre attention sur le montant 2010 que le Conseil général de Paris s'apprête à attribuer au pôle de compétitivité mondial "Finance Innovation". 35.880 euros, montant dérisoire par comparaison au montant moyen que Paris alloue généreusement à nombre d'associations à très faible retour sur investissement, et sans impact sur le quotidien du pôle de compétitivité.

En réalité, qui a besoin de qui ? Le pôle ne demande pas plus, me répondez-vous peut-être. A-t-il même besoin l'aide financière de Paris ? Mais à ceux qui doutent ou qui voteront contre cette délibération, Paris a par contre besoin du pôle. Le développement économique de notre Capitale, son attractivité entendue au sens du Grand Paris, doivent savoir exploiter tous ces atouts, sans a priori dogmatique, et le secteur financier en est un, surtout en période de crise. Je répète ce que j'ai dit à propos du palais Brongniart, la place financière parisienne, seconde place financière européenne en termes d'implantation de banques et d'institutions financières internationales, représente un poids économique considérable : 15 % du PIB régional, 11 % de l'emploi parisien auxquels il convient évidemment d'ajouter les emplois indirects. Or, vous octroyez à ce pôle mondial une subvention de patronage local quand il faudrait changer de logique. Ce pôle mondial doit avoir les moyens de recruter les meilleurs et de rémunérer ses talents au juste prix de la concurrence internationale. Paris doit en finir avec sa logique de survie économique.

Le groupe Centre et Indépendants votera cette délibération comme celle relative à "Paris Business Angels" mais encourage l'Exécutif parisien à soutenir politiquement et financièrement les projets en cours de "Paris Europlace" et de "Finance Innovation" malgré les réticences de sa majorité.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame SACHS.

Je donne la parole à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je commencerai par remercier Mme SACHS, car elle m'a vraiment convaincue de voter contre ce projet de délibération. D'abord, parce que la référence qu'elle fait au projet de Grand Paris sur ces pôles de compétitivité est claire, oui cette délibération s'inscrit bien dans une logique qui a par exemple prévalu à l'annexion par La Défense de Nanterre dans la logique du Grand Paris de Christian BLANC, où on concentre le développement dans quelques pôles, quand on enfonce le reste de l'Île-de-France dans la pauvreté et oblige les salariés à des trajets de plus en plus longs au mépris de l'écosystème et de l'aspiration à une vie plus douce et agréable.

Oui je pense qu'il serait temps que dans notre Conseil de Paris, nous ayons un débat d'abord sur cette logique des pôles de compétitivité parce que leur création repose sur le principe très contestable selon lequel un territoire se développe s'il regroupe des activités d'un même secteur, s'il se spécialise dans ces activités. Cette logique est en fait perverse et créatrice de graves déséquilibres territoriaux. Parce que quand on pense à la concentration des activités sur un territoire au détriment des voisins, on rend le territoire en question extrêmement dépendant de la conjoncture de ce secteur d'activité. Quand il s'agit du secteur financier, qui est par ailleurs le deuxième employeur parisien, cette subvention s'inscrit dans une volonté de renforcer davantage le secteur sur le territoire parisien.

Au-delà des problèmes évidents que pose la dépendance d'un territoire à l'égard de la finance internationale et surtout dans la période actuelle, nous pensons qu'un développement territorial solide et l'impératif écologique, commandent de rétablir au contraire l'équilibre entre la production et l'économie réelle, rapprocher les lieux de production des lieux de consommation, et de rechercher la mixité des fonctions et activités en refusant une hyperspécialisation et une concurrence sans fin entre territoires.

Par ailleurs, bien souvent quand les entreprises encaissent les subventions, la collectivité n'a pas le moindre droit de regard sur l'utilisation de ces fonds et il faut que cesse cette pratique. L'attribution de fonds publics à des entreprises privées ne peut se faire que sur la base de critères sociaux et environnementaux très stricts et elle doit aussi impliquer un droit de regard et de décision de la collectivité.

Mais, au-delà de ces considérations, l'industrie financière n'a franchement pas besoin de subventions publiques. Après avoir mené l'économie mondiale au bord du précipice, justifiant une intervention historique des Etats, nos banques n'ont pas eu besoin de plus de quelques mois pour renouer avec les profits, les taux d'intérêts usuriers et les bonus des traders. Alors, franchement, le pôle de compétitivité "Finance Innovation", labellisé en juillet 2007, compte par ailleurs parmi ses membres fondateurs, en plus de la Ville de Paris et de la Région Ile-de-France, la Fédération bancaire française, la Fédération française des sociétés d'assurance, l'Association française de gestion financière, la C.C.I.P., NYSE Euronext qui gère la Bourse de Paris. Nul doute que ces associations et ces entreprises qui y adhèrent ont largement les moyens de se passer des aides publiques !

Et sur le fond, cette délibération va encore plus loin. Cela résonne un peu comme une provocation en cette période de crise. Sous couvert d'aider les P.M.E. à accéder à des financements nouveaux, elle prévoit ni plus ni moins de soutenir "l'innovation financière". Franchement, les apprentis sorciers qui sévissent sur les marchés en redemandent et la Ville de Paris propose de satisfaire à cette demande ! La crise n'aurait donc pas servi de leçon ?

On vante ici la recherche sur "la maîtrise et la couverture des risques", le "développement de nouveaux produits financiers plus transparents". Après les "subprimes", après les C.D.S. qui font que certains ont intérêt à ce que les Etats ne puissent plus rembourser leur dette, quelle sera la prochaine "invention" des produits financiers ?

Selon le rapport de juillet 2009 de Gilles CARREZ, rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale, 930 établissements bancaires et financiers ont bénéficié du crédit impôt recherche en 2007. À lui seul, ce secteur a obtenu 312 millions d'euros de crédit d'impôt recherche, soit 18 % du total versé. L'année précédente, leurs créances s'élevaient à peine à 11 millions d'euros. Et l'année suivante, éclatait la plus grave crise financière depuis 1929. On voit donc à quoi mènent les innovations dans ce secteur.

Donc, au contraire, l'urgence doit être de stopper la spéculation et de soutenir l'économie réelle et les salariés. Cet argent serait beaucoup plus utile et pour le bien du plus grand nombre.

Vous l'aurez compris, nous appellerons à voter contre ce projet de délibération. Il y aurait d'autres choses à en dire mais j'ai peur d'avoir dépassé mon temps de parole. Mais enfin, tout de même, le pôle "Finance Innovation" vise aussi à développer la "finance durable". Qu'est-ce que ce concept ? Un bel oxymore quand on constate chaque jour comment la finance ne sait que détruire la planète et que les marchés changent d'avis tous les jours pour assouvir leurs besoins de profits. Il faut notamment refuser ces logiques de "finance carbone", de marché de droits à polluer qui ne servent qu'à permettre de polluer différemment pour polluer plus longtemps et en s'enrichissant au passage.

Vous l'aurez compris, nous voterons contre ce projet de délibération, comme nous aurions dû être d'ailleurs beaucoup plus vigilants lors des subventions précédentes, mais il n'est jamais trop tard pour renverser la tendance et il serait bien qu'au sein de notre majorité au Conseil de Paris, nous ayons un débat jusqu'au bout sur ce type de subvention.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame SIMONNET.

C'est à M. Jean-Louis MISSIKA de répondre à ces deux interventions contrastées.

M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission. - L'avantage de ces deux interventions, c'est qu'elles me situent au centre, d'un point de vue de l'équilibre !

Si j'ai bien compris ce que me dit Mme Valérie SACHS, elle reproche à la collectivité parisienne et à ma délégation de subventionner de façon purement symbolique un pôle de compétitivité mondial qui a absolument besoin de visibilité et dont Paris a absolument besoin parce que c'est un pôle qui crée un nombre considérable d'emplois sur le territoire parisien, et c'est vrai que c'est le deuxième secteur d'activité en matière d'emploi derrière le tourisme, avec 11 % des emplois sur le territoire parisien.

Et si j'en crois Mme Danielle SIMONNET, je suis co-responsable de la crise financière mondiale, en versant cette subvention à "Finance Innovation" !

(Rires sur les bancs de l'Assemblée).

Je vais essayer de répondre brièvement à l'une et à l'autre.

D'abord, Mme Valérie SACHS.

Je dirais que la subvention que nous versons à "Finance Innovation", la présence de M. Christian SAUTTER dans "Paris Europlace", le fait que la Ville de Paris soit tout à fait consciente de la nécessité de l'existence d'une place financière de taille mondiale pour Paris sont des éléments de la politique que nous menons et nous assumons ces éléments. Nous savons qu'en matière d'emploi, nous savons qu'en matière de création de richesse, nous avons besoin des institutions financières, publiques et privées, et elles ont absolument besoin de la collectivité parisienne pour s'épanouir.

Le pôle "Finance Innovation" est un pôle de compétitivité mondial dont la principale mission est la recherche et non pas la création de nouveaux produits financiers ou le subventionnement d'entreprises privées.

J'en viens maintenant aux critiques de Mme Danielle SIMONNET.

Je pense que nous sommes en désaccord sur le fond, mais cela, ce n'est pas vraiment surprenant, sur l'industrie financière et son rôle dans l'économie.

L'économie moderne a absolument besoin d'une industrie financière. Le fait que cette industrie financière ait failli au cours des deux dernières années ne signifie pas qu'il faut s'en débarrasser et qu'il faut la détruire. Cela signifie simplement qu'il faut mieux la réguler. Et l'une des missions que s'est assignée la collectivité parisienne à travers le pôle de compétitivité "Finance Innovation", c'est ce qu'on appelle effectivement la "finance responsable" et la "finance durable".

Quand on parle de finance responsable et de finance durable, on parle de la nécessité de mettre en œuvre de nouveaux mécanismes de régulation des marchés financiers à l'échelle mondiale, mais il ne faut pas croire que l'on peut décider comme cela, sans recherche, sans analyse, sans financement de recherches relativement importantes, qu'il est possible de développer de nouveaux modèles de régulation.

L'un des énormes problèmes auxquels sont confrontés aujourd'hui les gouvernements, c'est comment faire en sorte de faire entrer dans un système de régulation les "subprimes", les C.D.S., l'ensemble des produits dérivés, l'ensemble des produits qui sont hors bilan dans les établissements financiers. C'est un problème auquel s'attellent des chercheurs scientifiques du monde entier et notamment des chercheurs scientifiques à Paris, qu'ils viennent de l'université de Paris I, de l'université Dauphine, des grandes écoles commerciales. C'est le travail de ces chercheurs que la collectivité parisienne considère comme justifié de soutenir.

C'est la raison pour laquelle je vous propose de rejeter cet amendement et de voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur MISSIKA.

Il n'y a pas d'amendement ; c'était un échange de points de vue sur le projet de délibération DDEEES 50 G.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 50 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DDEEES 50 G).

2010, DVD 156 G - Signature d'une convention avec le Maire de Paris pour la mise en œuvre d'un plan d'actions attachées au développement du trafic fluvial et à la valorisation environnementale des canaux au titre du Contrat Particulier 2009-2013.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DVD 156 G qui porte sur une convention pour la mise en œuvre d'un plan d'actions attachées au développement du trafic fluvial et à la valorisation environnementale des canaux au titre du Contrat particulier 2009-2013.

C'est Mme Marie-Laure HAREL qui va interroger Mme LE STRAT.

Madame HAREL, vous avez la parole.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Monsieur le Président.

J'ai eu un petit échange tout à l'heure avec Mme LE STRAT qui a voulu attirer mon attention sur le fait qu'il s'agissait essentiellement d'un projet de délibération qui portait sur les canaux.

J'ai quand même tenu à intervenir, puisque ce projet de délibération mentionne qu'il s'agit d'un "plan d'actions attachées au développement du trafic fluvial et à la valorisation environnementale des canaux".

La valorisation environnementale des canaux constitue une partie du développement du trafic fluvial, mais ce n'est pas tout et, puisque cela me donne l'occasion de parler du développement du trafic fluvial, je voudrais déplorer que les annonces que le Maire de Paris avait faites au moment de Copenhague, s'engageant à faire de Paris une ville verte qui reposerait essentiellement sur des transports propres, on voit bien qu'Autolib' traîne un petit peu. Il avait mentionné le transport fluvial aussi, sauf que, aujourd'hui, il ne se passe pas grand-chose. La Seine, c'est quand même la plus belle avenue de Paris et c'est une avenue qui est complètement oubliée. C'est un mode de transport qui est pertinent, qui est stratégique mais qui reste complètement sous-utilisé.

La valorisation des canaux permettra de développer le transport fluvial, mais ce n'est pas tout. C'est quand même un mode de transport qui est pertinent, puisque c'est un mode de transport qui est silencieux, qui est fiable, qui a une forte contenance, qui est peu consommateur d'énergie. Il peut apporter une alternative très pertinente face à l'engorgement des villes et à tous les enjeux liés à l'environnement, surtout au niveau de l'engorgement des villes. C'est vrai qu'à un moment où on réaménage la place de la République, où on coupe des artères de circulation parisiennes, où on parle éventuellement de la fermeture des voies sur berges, le transport fluvial permet aux Parisiens d'obtenir une alternative pertinente, performante et intéressante.

C'est aussi un mode de transport très stratégique, puisque la portion parisienne de la Seine, c'est quand même 12 kilomètres, ce sont 20 ports qui sont situés en majorité dans les arrondissements périphériques de Paris, donc il n'y a pas un vrai réseau qui permet d'assurer une continuité.

C'est donc un transport qui permet d'acquérir une vraie efficacité énergétique, une vraie efficacité environnementale, qui est plus de trois fois supérieure à celle de la route, et des nuisances environnementales qui sont moindres, qu'il s'agisse du bruit, de l'occupation de l'espace ou des accidents.

Je voudrais donc solliciter de la part du Maire de Paris une vraie politique de planification territoriale qui permettrait d'assurer le développement durable de la Seine, qu'il s'agisse du transport de personnes ou du transport de marchandises.

S'agissant du transport de personnes, Paris est aujourd'hui réputée pour être le premier port de tourisme au monde. De mémoire, environ 7 millions de touristes transitent chaque année. Il est dommage que cela reste simplement un port de tourisme. On pourrait envisager de faire en sorte qu'il devienne aussi un mode de transport assez courant pour les Parisiens. Je regrette qu'aujourd'hui, aucun Parisien n'ait le réflexe d'utiliser les Batobus. Les Batobus, on sait que cela existe, mais on ne sait pas comment les prendre, où, il n'y a aucune mesure d'incitation pour avoir recours aux Batobus, il n'y a aucun accès privilégié aux Batobus, il n'y a pas de solution d'intermodalité ; l'intermodalité, le Gouvernement l'étudie au niveau du report modal route, fer, port, etc., cela peut aussi valoir pour le transport de personnes.

On pourrait envisager qu'à l'Est de Paris, par exemple, les bus s'arrêtent et permettent de continuer une partie du trajet en Batobus ou inversement, ce qui n'existe absolument pas aujourd'hui.

Premier transport pour les touristes et, pourquoi pas, premier mode de transport pour les Parisiens.

Au niveau des marchandises, ensuite, là, il faut vraiment une vraie planification stratégique.

Il faut d'abord une diversification des filières. Aujourd'hui, à Paris, 99 % des marchandises qui transitent sont liées au B.T.P., ce qui fait qu'en période de crise, le transport subit les conséquences de baisse du marché et, surtout, on pourrait envisager de diversifier l'activité en utilisant le transport fluvial pour le transport de déchets, par exemple. C'est quelque chose que l'on pourrait imaginer pour le transport de déchets bruts pour transférer les déchets vers les lieux de traitement, notamment l'incinération. On pourrait utiliser le transport fluvial pour transporter les matières secondaires issues du tri sélectif, on pourrait utiliser le transport modal pour transporter les résidus issus du traitement, qu'il s'agisse de mâchefer ou autres...

M. Christian SAUTTER, président. - Il va falloir conclure, Madame HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL. - Cependant, il faut aujourd'hui des sites logistiques, il faut des plates-formes multimodales, il faut un vrai réseau de ports dans Paris. Je crois que sur le canal Saint-Denis, au Nord et au Nord-est de Paris, on utilise le transport fluvial pour transporter les matériaux, cela permet une économie très importante en termes de rejets de CO₂, puisqu'on a évité d'avoir recours à beaucoup de camions.

Je demande à ce qu'une vraie politique stratégique soit établie pour l'utilisation de la Seine tant pour le transport de personnes que pour le transport de marchandises.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame HAREL.

Je vais donner la parole à Mme Anne LE STRAT qui va vous répondre au nom de l'Exécutif.

Mme Anne LE STRAT, au nom de la 4e Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Oui, tout cela est bel et bon, mais il est vrai que nous nous sommes un peu éloignés de l'objet de cette convention qui, pour recentrer le débat, demande au Conseil général de signer une convention avec le Conseil municipal, afin de recevoir des subventions de la Région dans un contrat Paris/Région pour développer notamment le transport fluvial et valoriser le patrimoine des canaux.

Pour répondre très rapidement à Mme HAREL, nous avons évidemment la volonté de développer le transport fluvial. Cette convention en est la preuve. Je vous rappelle que nous avons créé Voguéo, nous avons, avec les canaux, un usage de transport fluvial fortement promu et nous travaillons dans cette direction avec l'ensemble des collectivités qui se trouvent sur le linéaire des canaux.

Si vous avez bien lu le projet de délibération, vous voyez que les canaux sont une voie essentielle de navigation pour le transport fluvial, et notamment le fret portuaire, et pour le transport de marchandises, ce que vous appelez de vos vœux. C'est l'objet de cette convention. Nous sommes donc, à mon avis, dans le droit fil de ce que vous demandez. Et ce sur quoi nous sommes d'accord, c'est que le transport fluvial est, en effet, un mode écologique, un mode de développement soutenable que nous cherchons à privilégier et développer dès que nous le pouvons sur l'ensemble de notre patrimoine et notamment sur les canaux.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame LE STRAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 156 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DVD 156 G).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au plan d'action présenté par le Ministère de l'Intérieur en faveur de la sécurité des personnes âgées.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération, en commençant par le vœu référencé n° 1 G dans le fascicule, qui est relatif au plan d'action présenté par le Ministère de l'Intérieur en faveur de la sécurité des personnes âgées, vœu qui a été déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

C'est M. Gauthier CARON-THIBAUT qui va le présenter et Mme CAPELLE qui donnera l'avis de l'Exécutif.

Monsieur CARON-THIBAUT, vous avez la parole.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, le 17 mai dernier, Brice HORTEFEUX a présenté son plan d'action en faveur de la sécurité des personnes âgées.

Bien que l'on ne puisse que saluer une initiative qui répond à un vrai problème de société, on peut toutefois s'interroger sur la valeur d'une telle déclaration, tant les effets d'annonce semblent être la coutume au Gouvernement.

Avant tout, l'une des mesures du plan nommée opération "Tranquillité seniors" est le nom d'un service déjà proposé aux seniors par la Ville de Paris depuis longtemps, ce qui est révélateur de la méconnaissance de M. HORTEFEUX du travail effectué par le Département et la municipalité en direction des personnes âgées.

En demandant que "les collectivités territoriales s'impliquent elles aussi car elles peuvent faire le lien entre les seniors, les plus isolés et les services publics", le ministre de l'Intérieur oublie que Paris a développé des réseaux de proximité solidaires à destination des personnes âgées et effectue déjà un gros travail d'information et de prévention à l'égard des seniors, mais ce qui nous préoccupe particulièrement, c'est la crainte que ce plan ne s'accompagne pas des moyens nécessaires à son application. Le plan ne mentionnant nulle part des moyens supplémentaires, cette crainte est d'autant plus légitime. La logique actuelle semblant aller vers un désengagement de plus en plus massif de l'État sur les dépenses sociales, le coût financier de tout un pan des politiques publiques pèse dorénavant sur les collectivités.

L'État est coutumier du fait et n'a, par exemple, toujours pas...

M. Christian SAUTTER, président. - La minute est passée.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - J'ai encore trois lignes, Monsieur le Président.

... abondé les fonds nécessaires au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie.

Le Département a dû s'y substituer et a engagé nos dépenses dans ce sens qui attendent toujours compensation.

Nous attirons donc l'attention sur le fait que la mise en place d'un tel plan doit s'accompagner de moyens humains et financiers, sans quoi les collectivités devront, une fois de plus, pallier le manque d'investissement de l'État sur des mesures que le Gouvernement a lui-même initiées.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur CARON-THIBAUT.

Je donne la parole à Mme Liliane CAPELLE pour donner l'avis de l'Exécutif.

Mme Liliane CAPELLE. - Monsieur le Président, c'est naturellement un avis favorable que je donnerai à ce vœu. Je relèverai simplement deux ou trois points, cela ne prendra pas plus d'une minute.

Quand vous parliez de l'opération "Tranquillité seniors" du Département, le Département met à disposition du personnel dédié et des voitures. Dans ce que je lis de ce programme, il n'y a rien de tel. On indique qu'on mettra en avant les collectivités, on décide qu'on mettra aussi... Je ne résiste pas à vous lire la phrase exacte.

Je pense notamment aux services sociaux, on n'a pas attendu

M. Christian SAUTTER, président. - Une seconde... Je signale que la buvette est ouverte et que c'est un excellent lieu pour y tenir des conversations particulières.

Mme Liliane CAPELLE. - ... aux associations d'aide à domicile, c'est déjà prévu, aux postiers, je réponds : "quand ils existent encore".

Evidemment, nous donnons un avis extrêmement favorable. J'attends de l'État sur ce sujet comme sur d'autres qu'il passe aux actes.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame CAPELLE.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 25 G).

Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif à la fermeture du club pour seniors de la rue Boutebrie (5e).

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons au vœu référencé n° 2 G qui est relatif à la fermeture du club pour seniors de la rue Boutebrie dans le 5e arrondissement.

Ce vœu a été déposé par le groupe U.M.P.P.A et le groupe Centre et Indépendants qui sera présenté par M. TIBÉRI. C'est Mme CAPELLE qui répondra.

Monsieur TIBÉRI, vous avez la parole pour une minute.

M. Jean TIBERI. - Une minute ?

M. Christian SAUTTER, président. - Les vœux, c'est une minute. Le règlement, c'est une minute. Comme M. TIBÉRI est un ancien maire, il aura une minute et demie.

M. Jean TIBERI. - Je vais être extrêmement rapide et je vais essayer d'être succinct. J'ai appris, Monsieur le Président, par Mme CAPELLE la fermeture d'un club senior situé dans le Nord du 5e arrondissement.

Il n'y a pas de justification, il y a simplement une allusion concernant cette décision pour des raisons budgétaires, de contexte budgétaire me dit-on, et invoquant soi-disant des fréquentations trop faibles.

Ce club fonctionne depuis de nombreuses années et ses activités sont diverses. Mais cette suppression d'une activité sociale d'un service public survient, intervient après de nombreuses autres suppressions dans le 5e arrondissement : un restaurant rue de Santeuil supprimé pour les personnes âgées, deux ludothèques et la plupart des activités culturelles du 5e. Et récemment, suppression d'un centre de P.M.I., rue de l'Épée de Bois et le local est toujours vacant depuis plusieurs mois.

Enfin, et c'est le dernier point qui me préoccupe, pas le plus mais au moins autant que le reste, contrairement aux déclarations, affirmations maintes fois rappelées et répétées de démocratie et de concertation évoquée par la Mairie de Paris, cette décision a été prise sans dialogue, sans concertation, ni avec le maire ni dans le cadre des conseils de quartier et sans l'avis des habitants.

Voilà pourquoi je me permets d'insister et dire que tout cela est fâcheux, inacceptable et je souhaite que la Mairie accepte de revoir cette décision qui n'est pas justifiée, car on oblige les personnes âgées qui sont là à traverser tout le 5e arrondissement, et pour ceux qui le connaissent à aller des quais de la Seine jusqu'au boulevard de Port-Royal.

Voilà, j'ai respecté le temps imparti !

M. Christian SAUTTER, président. - Une minute 40. C'est très bien, Monsieur TIBÉRI.

Je donne la parole à Mme CAPELLE pour donner l'avis de l'Exécutif sur votre vœu.

Mme Liliane CAPELLE. - Monsieur le Président, Monsieur le Maire, Monsieur TIBÉRI, évidemment votre vœu, encore une fois, vous nous jouez : c'est tout contre le 5e, je suis la victime...

(Réactions sur les bancs de l'opposition).

Je ne parle pas du 1er et on en parlera peut-être à un autre moment, mais je parle ici du 5e.

C'est tout : je suis victime d'un ostracisme épouvantable, on me ferme tout dans le 5e !

Je ne reviendrai pas sur tout ce que vous avez dit, mais le restaurant n'a pas été fermé mais confié à une association qui donne une ouverture aux seniors et au contraire agrandi. Les ludothèques, les activités culturelles ont été replacées, mais vous savez bien qu'il y avait des problèmes d'insalubrité. Je ne reviendrai pas dessus.

Quand vous voulez jouer le rôle de la victime, je prends à témoin vos collègues du 10e, je me prends à témoin pour le 11e, je prends à témoin le 13e, le 14e et le 18e qui voient également des clubs se fermer.

Pourquoi les clubs se sont fermés ? Certes, c'est une question budgétaire mais ce n'est pas simplement pour faire de l'argent. C'est une question budgétaire parce que ces clubs n'accueillent plus en moyenne que quatre à cinq personnes, et encore, et qu'une vraie demande est faite pour les clubs. C'est une demande d'ouverture, une demande que cela ne fonctionne pas que l'après-midi mais tous les jours.

A chaque fois, sur ces sept ou huit clubs qu'on va fermer, ce sont des moyens qu'on va déployer sur d'autres clubs pour ouvrir, par exemple, l'activité photo parce que beaucoup de personnes âgées le demandent. Voyez-vous, il y a deux conceptions des personnes âgées. Une principale est : je garde mes personnes âgées ou je les ouvre sur la ville et j'en fais des citoyens de la ville à part entière, ce qui est ma conception.

(Réactions sur les bancs de l'opposition).

Vous avez très bien compris.

Maintenant sur l'information, d'abord votre directeur du Centre d'action sociale était parfaitement informé, puisque c'est avec l'accord de tous les directeurs que cela a été fait.

(Protestations sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).

M. Christian SAUTTER, président. - Vous laissez Mme CAPELLE répondre brièvement.

Mme Liliane CAPELLE. - Vous avez été prévenu par courrier fin avril.

M. Jean TIBERI. - Après la décision !

(Réactions dans l'hémicycle).

Mme Liliane CAPELLE. - Fin avril, vous aviez tout le loisir d'entrer en contact avec moi. Votre collègue, M. LECOQ n'est pas là, c'est dommage, parce que quand il a eu un problème - je ne pense pas que M. LECOQ fasse partie de notre majorité - il m'a appelée et le problème a pu se régler.

L'information vous a été donnée. En plus, je dois préciser que ce local, quand il va rouvrir ne rouvrira effectivement pas pour un club mais pour accueillir le restaurant solidaire. Vous savez que ce restaurant solidaire, c'est permettre à des personnes en situation de grande exclusion de pouvoir manger dignement le soir.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Je vous accorde trente secondes, Monsieur TIBÉRI, je suis vraiment très indulgent.

M. Jean TIBERI. - Je suis stupéfait par votre réponse. Vous parlez de concertation. Pourquoi n'avoir pas pu concerter, avoir un dialogue avec le maire avant votre décision ? Vous ne répondez pas à cette question. C'est un élément fondamental. Pourquoi pas de concertation avant ? Vous m'avez écrit... D'ailleurs, vous aviez supprimé ce club sur tous les documents - je les ai eus, on me les a envoyés - avant même de m'avoir écrit et vous avez décidé la chose sans concertation. Pourquoi ?

Mme Liliane CAPELLE. - Je vous ai donné...

M. Christian SAUTTER, président. - Non, vous ne pourriez pas le débat.

(Protestations et exclamations sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).

Ce débat a déjà eu lieu. Je donne à nouveau la parole à Mme CAPELLE pour trente secondes.

(Vives réactions sur les bancs de l'opposition).

Si vous voulez bien donner le micro à Mme CAPELLE pour trente secondes, ce serait sympathique et après nous passerons au vote.

Mme Liliane CAPELLE. - Vous l'avez bien compris, je donne un avis défavorable pour ce vote.

M. Christian SAUTTER, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 2 G assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est rejetée.

(Brouhaha).

Vœu déposé par M. Bruno JULLIARD relatif au maintien de la Défenseure des enfants.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à un autre sujet. Nous avons deux jours de débat ensemble, économisons nos forces !

Nous passons au vœu n° 3 G relatif au maintien de la Défenseure des enfants. Vœu qui a été déposé par M. Bruno JULLIARD au nom du Conseil parisien de la jeunesse et c'est Mme Myriam EL KHOMRY qui lui répondra.

Monsieur JULLIARD, vous avez la parole, pour une minute.

M. Bruno JULLIARD. - Merci, Monsieur le Président.

J'ai en effet le plaisir de présenter, au nom du Conseil parisien de la jeunesse, le premier vœu issu de la réforme de cette institution, qui leur permet aujourd'hui, de manière autonome et indépendante, de voter des vœux au sein de leur instance. Ensuite, en tant que Conseiller de Paris, je les transmets au Conseil de Paris, ce que je fais aujourd'hui.

Les jeunes du Conseil parisien de la jeunesse, dont je salue d'ailleurs un des représentants ici en tribune, ont souhaité alerter le Maire sur la prochaine disparition de la Défenseure des enfants.

Les jeunes du Conseil parisien de la jeunesse rappellent que la Défenseure des enfants est la seule institution de la République qui a pour intérêt et unique préoccupation la situation des enfants mineurs. Le travail fait par la Défenseure des enfants est remarquable depuis dix ans.

Beaucoup d'associations, beaucoup d'acteurs se sont particulièrement émus de la disparition de ce poste. Ce vœu est particulièrement d'actualité puisque le Sénat, la semaine dernière, avait finalement exclu le défenseur des enfants de la réforme instaurant maintenant le défenseur des droits. Puis, le Sénat est revenu sur cette décision.

C'est pourquoi le Conseil parisien de la jeunesse demande au Maire de Paris d'interpeller le Gouvernement en faveur du maintien de cette institution indépendante entièrement consacrée à la défense et à la promotion des droits de l'enfant.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur JULLIARD, de ce premier vœu du nouveau Conseil parisien de la jeunesse.

C'est Mme Myriam EL KHOMRY qui va donner l'avis de l'Exécutif que je devine.

Mme Myriam EL KHOMRY. - Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit bien évidemment d'un avis favorable.

Je voulais tout d'abord remercier le Conseil parisien de la jeunesse pour cette judicieuse initiative. Je suis assez fière que leur premier vœu porte sur le maintien de la Défenseure des enfants.

Je voulais aussi les remercier à travers le travail qu'ils mènent avec Bruno JULLIARD, bien évidemment, au titre de la commission des droits de l'enfant qu'ils ont institué au sein de ce Conseil parisien de la jeunesse. Bruno JULLIARD l'a rappelé, ce projet de réforme a donné lieu à quelques remous la semaine dernière.

Je rappelle que le Conseil de Paris a voté à l'unanimité un vœu, en septembre dernier, rejetant ce projet de réforme, bien évidemment. C'est pour nous une grande incompréhension. Je pense que la question des droits des enfants doit rester une question spécifique, et je rappelle que pour Paris, c'est plus de 800 cas d'enfants qui ont été vus et examinés par la Défenseure des enfants et que les deux jeunes ambassadeurs effectuent chaque année auprès des institutions et ont sensibilisé près de 3.600 enfants sur cette question.

Je rappelle également que la Défenseure des enfants actuelle, Dominique VERSINI, après Claire BRISSET, que nous connaissons bien, est aujourd'hui présidente du réseau européen des défenseurs des enfants européens. C'est donc encore un plus mauvais signe donné en ce moment pour cette institution, à laquelle je réitère notre attachement.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M. Christian SAUTTER, président. - M. POZZO di BORGIO souhaite donner une explication de vote. Je lui donne la parole.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Au nom de mon groupe et également à titre personnel, je tiens à m'associer au vœu de l'Exécutif visant au maintien du Défenseur des enfants.

En effet, le groupe centriste a défendu un amendement en ce sens au Sénat mercredi dernier afin que l'indépendance de cette institution, qui ne reçoit d'instructions d'aucun ministre, d'aucune administration, d'aucune institution publique ou privée, et ne peut être poursuivie pour les opinions émises ou les actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions, soit préservée.

Convaincu que le défenseur des enfants constitue un interlocuteur direct, visible et reconnu, spécialement chargé de la défense et de la promotion des droits de ce public si vulnérable, il était à mes yeux, et au nom de mon groupe, essentiel que ces missions ne soit pas absorbées par celles incombant au Défenseur des droits.

Certes, c'est la position qui a été adoptée ce jeudi au Sénat, et M. JULLIARD faisait allusion aux sortes d'aller-retour qu'il y a eus. Je rappelle simplement, Monsieur JULLIARD, que le Défenseur des droits est intégré dans la Constitution et qu'il est vrai que le Défenseur des droits est une structure qui est partout présente en Europe. Il était difficile, étant donné qu'il était intégré dans la Constitution, de couper le Défenseur des enfants du Défenseur des droits.

Nous avons obtenu, nous, groupe centriste, que même si le Défenseur des enfants a été placé auprès du Défenseur des droits, que la visibilité de cette institution ainsi que son caractère irrévocable soient clairement réaffirmés et préservés. Je dis cela car c'est important. Cela va maintenant passer à l'Assemblée nationale et je voudrais que l'ensemble des parlementaires défende cette position. En voulant trop avoir, vous aurez moins.

C'est la raison pour laquelle le groupe Centre et indépendants votera pour votre vœu puisqu'il reprend la position que j'ai soutenue au Sénat.

Je souhaiterais simplement que vous ne vous fiez pas à la presse, que vous relisiez bien l'ensemble du compte rendu de la séance pour bien comprendre que cette institution a été préservée par le vœu que nous avons redéposé.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur POZZO di BORGIO.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 26 G).

2010, DASES 196 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Tibériade (7e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 52.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons maintenant au projet de délibération DASES 196 G. Il s'agit d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association "Tibériade", domiciliée dans le 7e arrondissement, pour l'attribution d'une subvention de 52.000 euros.

C'est Mme Odette CHRISTIENNE qui interroge M. Jean-Marie LE GUEN, qui est là mais qui bavarde, comme souvent.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Oui. J'essaie de comprendre tous les projets que vous avez initiés.

Mme Odette CHRISTIENNE. - Veiller à préserver la dignité de l'homme est un devoir qui ne doit pas cesser d'être présent à notre esprit en toutes circonstances. En temps de paix, indépendamment du contexte économique, nous nous trouvons face à des comportements sociaux inadmissibles qui, malheureusement, se manifestent même dans un pays de culture humaniste.

Nous savons que l'un des problèmes majeurs de santé publique demeure le Sida, qui atteint des personnes à tous les âges de la vie.

Si l'importance primordiale des soins et du développement de la recherche thérapeutique n'échappe à personne, s'il faut lutter pour la prévention, et l'éducation à l'école y a sa part, nous savons que l'écoute et le soutien moral des personnes atteintes, et parfois de leur entourage, nous requièrent. En effet, le Sida est un fléau dont les effets dégénératifs sont particulièrement cruels.

Un des premiers témoignages courageux, celui d'Hervé Guibert, nous en a rapidement instruits. Or, trop de personnes pensent encore qu'il s'agit d'une malédiction liée à des comportements répréhensibles, et après l'étude de 2005 de Sida Info Service, 57,3 % des malades du Sida estiment avoir été discriminés, y compris par les médecins. C'est dire l'ampleur du problème.

Je rappelle d'ailleurs en passant que dans certains pays, les malades du Sida sont tout simplement incarcérés.

Alors, aujourd'hui, nous devons saluer pour son action l'association "Tibériade" qui, depuis 1987, se préoccupe de ces problèmes. En effet, à côté de l'action étatique irremplaçable pour prévenir la diffusion épidémiologique de la maladie, nous devons reconnaître et soutenir les associations qui aident efficacement ceux qui sont déjà atteints par le virus et qui, de surcroît, sont bien souvent victimes, comme nous l'avons dit, d'une violente stigmatisation.

L'association "Tibériade" propose une écoute individuelle assurée par des psychologues et des psychiatres, ainsi que des activités de resocialisation - repas, activités culturelles, loisirs - qui permettent aux porteurs du virus de garder simplement le goût à la vie.

Cette association ne totalise pas moins de 6.148 accueils par an et les personnes suivies viennent en moyenne six fois au centre. Nous devons souligner l'effort des 13 personnes - huit bénévoles et cinq salariés - qui la portent, et leur action qui favorise une réinsertion à moyen ou à long terme de personnes fragilisées par la maladie.

Aussi, reconnaissons-nous l'utilité de l'association "Tibériade", et il est bienvenu de leur attribuer la subvention qu'elle sollicite auprès du Conseil général et que nous présente M. Jean-Marie LE GUEN au nom de la 6e Commission.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame CHRISTIENNE.

M. LE GUEN vous répond.

M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Je remercie beaucoup notre collègue Mme CHRISTIENNE d'être intervenue sur le travail de cette association. Elle en a fait la démonstration de l'engagement, du travail, et au-delà, du fait que le Département de Paris a évidemment vocation à soutenir par une subvention cette initiative qui a été effectivement prise par l'Archevêque de Paris, le Cardinal Lustiger.

Mais il est, me semble-t-il, tout à fait opportun aussi que notre Conseil salue l'engagement des équipes de bénévoles et de salariés dans ce travail qui contribue à apporter un soutien très important à une partie de nos concitoyens qui sont en grande souffrance car ils sont à la fois victimes et porteurs du V.I.H., aujourd'hui 132 personnes, hommes et femmes sont prises en charge par cette association. Ce sont aussi des personnes en très grande précarité.

C'est une des rares associations à proposer ce type d'accueil de jour, notamment en termes de repas, et c'est un moment important, y compris car l'observance des médicaments est très importante. Le fait que l'on puisse suivre ces personnes est quelque chose de très important.

Encore une fois, saluons cette équipe compétente qui apporte par différentes prestations un cadre individuel et collectif qui rompt l'isolement et qui lutte aussi contre les pathologies associées, bien naturellement, que sont les dépressions et la marginalisation liées aux situations de précarité, avec la perspective de la réinsertion.

Encore une fois, merci beaucoup à Mme CHRISTIENNE d'avoir souligné l'action de cette association et le soutien que le Département de Paris apporte à son engagement.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 196 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DASES 196 G).

2010, DASES 216 G - Signature d'une convention avec l'association Protection Civile de Paris pour l'attribution d'une subvention. Montant : 16.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons au projet de délibération DASES 216 G, relatif à la signature d'une convention avec l'association "Protection Civile de Paris", pour l'attribution d'une subvention de 16.000 euros.

Même dialogue constructif entre Mme CHRISTIENNE et M. LE GUEN.

Mme Odette CHRISTIENNE. - Merci, Monsieur le Président.

Pourquoi saluer plus particulièrement l'action de cette association parisienne ?

Force est de constater que nos concitoyens confondent parfois l'association "Protection civile" et "la Sécurité civile", qui relève de l'Etat. Sans doute parce qu'elles concourent à des actions similaires et parfois communes.

Différence essentielle, l'association "Protection civile" très appréciée par les instances de sécurité civile est basée sur un total bénévolat, une volonté de servir, un engagement citoyen, et c'est à signaler, les volontaires doivent pour y être admis, acquérir des compétences en prenant à charge leur formation et leurs coûteuses tenues.

Comme d'autres associations départementales de protection civile, elle est affiliée à la Fédération nationale, première association de secourisme de France avec 32.000 bénévoles, mais garde une indépendance de fonctionnement adaptée au contexte parisien.

Les énergies bénévoles complètent efficacement le dispositif étatique grâce à un personnel en prise directe avec les préoccupations des Parisiens et l'éventail de ces interventions est remarquablement riche : opérations de secours, aide humanitaire, urgences sociales, mais aussi formation de citoyens, dont les jeunes, aux techniques de premiers secours.

Par ailleurs, ils peuvent également constituer un renfort exceptionnel en cas de catastrophe et de besoin spécifique. Aussi, la Protection civile de Paris est intervenue au moment de l'attentat du R.E.R. de Port Royal, et pour prendre en charge des rescapés lors d'incendies d'immeubles dans Paris.

Il faut savoir qu'elle travaille en collaboration avec la Préfecture de police, la Brigade des sapeurs-pompiers, le Samu de Paris, le Samu social, ce qui a permis, grâce à l'habilitation donnée par le Préfet de police, l'implantation de nombreux postes de secours. La Protection civile de Paris, avec 100 bénévoles dans 12 arrondissements, est la première association de secourisme de Paris.

En raison de la qualification de ses membres et de ses capacités d'intervention, reconnue d'utilité publique, elle peut de ce fait faire partie des associations pouvant apporter de façon permanente leur concours à Sécurité civile qui en fait l'éloge. Comme nous avons pu le lire dans le magazine de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris "Soldats du feu", à propos des relations sécurité civile et protection civile : "Il s'agit bien plus que d'un binôme de secourisme sur les bords d'une pelouse", et la revue continue l'éloge des bénévoles de la protection qui "se tiennent prêts en permanence à répondre présents pour aider leurs concitoyens après une catastrophe en faisant au mieux avec des moyens financiers limités".

L'action de ces bénévoles, qui exercent les professions les plus diverses et donnent beaucoup de temps et d'énergie pour leurs concitoyens, mérite d'être soutenue, et il nous paraît légitime de prendre en charge une partie de la tenue bleue et orange qui les signalent à travers notre Ville.

Dès lors, nous devons répondre favorablement à la proposition de subvention proposée par M. Jean-Marie LE GUEN au nom de la 6e Commission.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci beaucoup, Madame CHRISTIENNE.

M. Jean-Marie LE GUEN a la parole.

M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission. - Merci à notre collègue Mme CHRISTIENNE d'insister sur ce projet de délibération, pour à la fois rappeler à nos collègues l'importance de cette structure dans le dispositif de secours aux Parisiens, mais aussi pour saluer l'action de tous ces bénévoles et de tous ces salariés engagés dans la protection civile, dans la protection des Parisiens.

Vous avez rappelé le rôle en matière d'enseignement et de formation sur les gestes de premier secours, c'est quelque chose de très important, plus de 4.000 stagiaires sont pris en charge chaque année autour de 500 sessions de formation.

Evidemment, les militants de la Protection civile sont connus de la plupart des Parisiennes et des Parisiens lorsque dans les événements populaires, festivals, sportifs notamment on voit ces personnels déployés au service de la population en prévention, en capacité d'intervention.

C'est ainsi que plus de 2.000 dispositifs ont été mis en place au cours de l'année 2009.

Ils sont présents, on l'a dit à la fois "Paris plage", "Technoparade", la Foire du trône, Marathon, "Solidays", "Nuit blanche", etc. Ils sont présents dans le cas d'actions humanitaires aux côtés du Samu sur les maraudes avec le Samu social, sur les soins en direction des S.D.F. dans le cadre R.A.T.P./D.D.A.S.S dit "Plan Atlas" qui intervient notamment en hiver.

Voilà pourquoi nous sommes à leurs côtés et aujourd'hui nous intervenons à la fois par des subventions d'équipement pour les besoins de la structure, mais aussi en subvention de fonctionnement à travers plus de 20.000 euros. Je crois qu'il était bon de leur rendre acte de leur action.

M. Christian SAUTTER, président - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 216 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DASES 216 G).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux conditions d'accueil des lits de Soins de longue durée (SLD) sur le site de l'hôpital Rothschild.

M. Christian SAUTTER, président - Nous arrivons à des vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération en commençant par le vœu référencé n° 4 G dans le fascicule relatif aux conditions d'accueil des lits de soin de longue durée sur le site de l'hôpital Rothschild, vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et défendu par Mme Liliane CAPELLE.

C'est M. Jean-Marie LE GUEN qui répondra.

Mme Liliane CAPELLE a la parole.

Mme Liliane CAPELLE. - Les plus anciens d'entre nous ont certainement en mémoire la longue histoire de la transformation de l'hôpital Rothschild. Nous avons déjà dit à l'époque mais n'avions pas été entendus que la suppression rapide des urgences poserait des problèmes, cela a été le cas ensuite, et nous avons un rapport, le rapport PELERIN, qui délimitait un projet d'hôpital de gérontologie qui aurait été peu ou prou mais l'équivalent en plus petit de ce qui se fait à Bretonneau, c'est-à-dire qu'il y avait une filière totale de soins gériatriques hospitalière.

Alors il y a deux accroc assez forts dans ce qui nous est proposé là, alors que le nouveau Rothschild va ouvrir, c'est que 80 personnes très âgées et très dépendantes, d'unité de long séjour, doivent arriver de l'hôpital Fernand Vidal et doivent arriver sur le bâtiment ancien dit "Picpus", qui n'est absolument pas prêt pour les recevoir. Donc je me demande dans quelles conditions ils vont être reçus si c'est juste un coup de peinture qui sera mis. Par ailleurs, je rappelle justement que dans ce projet de support de filière de soins gériatriques hospitalière ces 80 lits étaient pérennes, je souhaite qu'ils soient pérennes.

Je terminerai, Monsieur le Président, en posant une autre petite question parce que je suis fort inquiète. Le nouveau Rothschild va ouvrir en septembre il y a 10 unités de prévues, 4 seront possibles en fonctionnement compte tenu des personnels qui y seront affectés. On est là dans une espèce de folie furieuse car un hôpital tout neuf qui ne peut pas se remplir, non pas faute de patients mais faute de personnels me semble une grande bêtise.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame Liliane CAPELLE.

Comme je préside la commission de surveillance de l'hôpital Rothschild, je partage votre inquiétude sur l'ouverture du nouveau bâtiment.

M. Jean-Marie LE GUEN va essayer de nous rassurer.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Je ne suis pas sûr d'être en état de le faire, Monsieur le Président. Je ne peux qu'approuver le vœu de notre collègue, Liliane CAPELLE, en insistant plus largement d'ailleurs sur la situation de l'hôpital de Rothschild.

Un mot tout de même sur les lits de S.L.D. Vous le savez, les lits de long séjour pour personnes âgées, pour l'essentiel ce sont des personnes âgées, ce qui n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes éthiques et sociaux.

La tradition des hôpitaux de Paris au cours du XXe et du XIXe siècle a été d'écarter du Centre de la Capitale la prise en charge des personnes âgées parisiennes. C'est ainsi que la plupart des hôpitaux de S.L.D comme je le dirai maintenant sont situés à la très grande périphérie, dans la troisième couronne et parfois même en dehors de l'Ile-de-France, je pense notamment au département de l'Oise.

Ce n'est pas sans poser des problèmes, vous imaginez bien, pour l'isolement de ces personnes qui n'en ont déjà pas besoin, car en général ce sont des personnes très largement isolées, malades, vieillissantes et plutôt souvent en fin de vie.

Il y a donc un processus qui a été amorcé maintenant depuis un certain nombre d'années de rapatrier dans Paris intra-muros un certain nombre de lits en direction des Parisiennes et des Parisiens. Au passage, je signale que nous n'échapperons pas à une véritable révolution dans la prise en charge des personnes âgées dépendantes dans des villes comme la nôtre.

Je pense que ce que nous faisons, quand je dis nous ce n'est pas spécialement la Ville ou le Département, encore que la Ville et le Département ont leur rôle à jouer, mais les pouvoirs publics en général, nous ne sommes pas à la hauteur des enjeux humains, médicaux, économiques du sujet. Nous sommes très pusillanimes les uns et les autres dans cette question.

Puisque lits de S.L.D il y a, il n'est pas anormal que ces lits de S.L.D soient pour partie rapatriés sur Paris, encore faut-il que nous ayons la capacité d'y faire des places.

L'hôpital Rothschild devait en partie servir à cela, puisque l'autre partie était des lits dits de S.S.R., en gros pour des malades qui sortent de l'hôpital et qui sont en phase de réadaptation, avec une vocation à revenir à domicile. Disons les choses : si la médecine fonctionnait bien et si les hôpitaux fonctionnaient bien, on aurait plutôt ce type de parcours que des parcours U.S.L.D. Donc, l'enjeu c'est à terme d'avoir de moins en moins d'U.S.L.D., de plus en plus de lits de S.S.R., de plus en plus de prises en charge à domicile.

Alors, une fois que j'ai dit cela, je constate avec vous que, d'une part...

Je suis un peu long mais le sujet peut-être méritait d'être abordé de cette façon.

M. Christian SAUTTER, président. - Il nous intéressera un jour !

M. Jean-Marie LE GUEN. - Maintenant, comme je vais aller directement à ma conclusion pour rejoindre ce que les uns et les autres ont dit, c'est-à-dire leur très grande inquiétude au regard des problèmes de personnel sur la montée en charge de l'hôpital Rothschild, qui est une sorte de joyau technique et technologique qui pourrait être tout à fait au service des Parisiens, qu'il y a un problème de rocade avec l'hôpital de Fernand Widal, assez légitime... Après, est-ce que ces lits ont vocation à y rester ou pas, à Fernand Widal ? C'est un autre sujet, mais à l'évidence, nous avons toutes les raisons d'être particulièrement inquiets devant l'ouverture potentielle de l'hôpital Rothschild et il serait quand même tout à fait paradoxal que l'Assistance publique, ayant dépensé tout à fait légitimement un certain nombre de millions d'euros pour ouvrir une institution parfaitement adaptée au plan social, n'ait pas les moyens humains de recevoir les Parisiennes et les Parisiens qui devraient y être hospitalisés.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2010, V. 27 G).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'installation de défibrillateurs d'accès public dans les cafés, restaurants et pharmacies de Paris.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant au vœu référencé n° 5 G dans le fascicule, qui est relatif à l'installation de défibrillateurs dans les cafés, restaurants et pharmacies, vœu qui a été déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

C'est M. ALAYRAC qui va le présenter et M. LE GUEN lui répondra.

Monsieur ALAYRAC, vous avez une minute.

M. Gilles ALAYRAC. - Merci, Monsieur le Président.

40 à 50.000 personnes meurent chaque année d'un arrêt cardiorespiratoire en France. Certains pays, comme l'Allemagne, les Pays-Bas ou la Suède, sont bien équipés en défibrillateurs qui, je le rappelle, sont des appareils qui peuvent être utilisés par tout le monde, pas seulement par les médecins.

La France, pour sa part, ne dispose que de 77 défibrillateurs par million d'habitants. Or, les personnes bénéficiant d'un recours au défibrillateur dans les plus brefs délais à la suite d'un arrêt cardiaque augmentent de 5 à 50 % leurs chances de survie.

Je veux saluer d'abord le fait que la Ville a déjà équipé un certain nombre de ses bâtiments en défibrillateurs ; je pense à des gymnases, à des collèges ou à des mairies d'arrondissement.

Il apparaît maintenant nécessaire, je crois, de prolonger l'effort qui a été réalisé en procédant à une diffusion plus large de ces défibrillateurs. Avec notre groupe, nous suggérons d'équiper ou d'inciter à l'équipement les cafés, les restaurants et les pharmacies.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur ALAYRAC. Exactement une minute, vous êtes parfait !

M. LE GUEN va vous répondre un petit peu plus longuement.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Oui, Monsieur le Président, un plan de déploiement des défibrillateurs a été mis en place sur la Capitale, avec un groupe de travail copiloté par la Mairie et le Samu 75.

Nous avons déjà installé 130 défibrillateurs dans les 20 mairies d'arrondissement, dans les bibliothèques, les musées municipaux, les équipements sportifs. Nous avons prioritairement choisi donc de travailler sur les endroits à forte densité humaine. 450 personnes ont été formées par la Croix-Rouge.

L'idée, c'est vrai que, de ce point de vue, nous sommes souvent, en termes d'installation, un peu en retard par rapport à d'autres pays, mais ceci doit être rapporté au fait que nous avons des systèmes d'intervention d'urgence qui sont en général de meilleure qualité et plus rapides que d'autres pays. Alors est-ce une insuffisance de l'offre ou une insuffisance de la culture ? Je ne pense pas, en tout cas, que ce soit par l'insuffisance de malades, mais toujours est-il que les défibrillateurs que nous avons installés n'ont pas donné lieu pour l'instant à des interventions, ce qui veut dire que nous avons une interrogation quand même avant de procéder trop rapidement en la matière, puisque nous sommes comptables de l'argent public et de son bon emploi dans la santé publique.

Nous sommes très sensibles à la suggestion qui est faite par notre collègue M. ALAYRAC. En même temps, nous devons évidemment continuer les études pour comprendre un petit peu mieux comment nous pourrions les utiliser au mieux.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Donc, c'est un avis...

M. Jean-Marie LE GUEN. - Favorable.

M. Christian SAUTTER, président. - ... calmement favorable.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Voilà !

M. Christian SAUTTER, président. - Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu assortie d'un avis calmement favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2010, V. 28 G).

2010, DASES 308 G - Subvention à l'association d'éducation populaire Notre-Dame des Champs Montparnasse Rencontre (14e) pour des formations linguistiques extensives. Montant : 9.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons maintenant au projet de délibération DASES 308 G. Il s'agit d'une subvention à l'association d'éducation populaire Notre Dame des Champs à Montparnasse, dans le 14e arrondissement, pour des formations linguistiques extensives - pas intensives, extensives ! -, d'un montant de 9.000 euros.

Mme CHRISTIENNE interroge Mme TROSTIANSKY. Je lui donne la parole.

Mme Odette CHRISTIENNE. - Merci, Monsieur le Président.

Me permettez-vous de joindre à ce projet de délibération le projet de délibération DASES 312 G concernant l'Association parisienne de lutte contre l'illettrisme, à laquelle peut répondre également Mme TROSTIANSKY ?

M. Christian SAUTTER, président. - Non, vous avez une minute. On va séparer les deux. De toute façon, vous parlerez 2 minutes au total. Allez-y !

Mme Odette CHRISTIENNE. - Il y a deux projets de délibération, bien sûr, qui concourent tous les deux à soutenir et à permettre l'intégration des populations.

Le projet 308 G concerne l'association d'éducation populaire Notre Dame des Champs, sise dans le 14e arrondissement.

Le 14e arrondissement se caractérise par une belle mixité sociale et un sens développé de la solidarité au sein de sa population, comme en témoignent un nombre singulier d'associations diversifiées et actives.

Certes, l'association Notre Dame des Champs anime différentes actions de solidarité et l'aspect caritatif (aide matérielle et colis alimentaires), hélas nécessaire, en fait partie. Mais elle conduit aussi des opérations que nous apprécions particulièrement, dans la mesure où, s'adressant à un public diversifié, elle propose des formations ciblées qui permettent, par l'effort personnel consenti, d'atteindre à l'indépendance, à la liberté d'action et, dans l'estime de soi augmentée, au plein exercice de citoyenneté.

Tel est l'objectif du projet proposé aujourd'hui : poursuivre en 2010 l'action de formation linguistique extensive à tous niveaux pour 300 personnes majoritairement scolarisées dans leur pays d'origine.

Sans doute cette action présente-t-elle des caractéristiques atypiques. Elle touche, au-delà des résidents parisiens, certains habitants de banlieue. Cela dit, le public concerné appartient essentiellement à l'Ouest parisien ; par ailleurs, il est constitué d'une majorité d'hommes. Les populations en question viennent également de l'Union européenne, d'Amérique latine, avec un niveau d'instruction au moins de premier cycle de second degré, donc il s'agit de personnes instruites. Et cela conduit d'ailleurs à se poser des questions sur l'évolution de la francophonie.

Cette demande nouvelle n'exclut pas les autres aides habituelles, indispensables aux populations, telles que le soutien aux mères au foyer d'origine africaine, asiatique ou du sous-continent indien, qui gagnent ainsi en autonomie, mais au contraire s'ajoute aux actions déjà entreprises. Les approches diversifiées nous paraissent pertinentes et très heureuses.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci beaucoup.

En fait, d'après les informations dont je dispose, vous n'êtes inscrite que sur un seul projet de délibération.

Mme Olga TROSTIANSKY va déjà vous répondre sur le DASES 308 G, le temps que le Secrétariat général du Conseil fasse de l'archéologie.

Madame TROSTIANSKY, vous avez la parole.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Oui, Monsieur le Président, je suis contente que l'on puisse attirer l'attention aujourd'hui en Conseil général sur les actions linguistiques soutenues par la collectivité parisienne au travers notamment de l'association d'éducation populaire "Notre Dame des Champs Montparnasse Rencontre" mais également, comme l'a évoqué Mme CHRISTIENNE, l'Association parisienne de lutte contre l'illettrisme.

On a une quarantaine d'associations qui proposent un apprentissage du français, avec une triple finalité : l'autonomie, la sociabilisation et l'insertion. Et il faut souligner que nombre d'entre elles travaillent en direction des femmes et des allocataires du R.S.A.

L'association d'éducation populaire Notre Dame des Champs organise des formations linguistiques qui se démarquent de la lutte contre l'illettrisme, en s'adressant le plus souvent à des Européens ou à des Sud-américains ayant déjà été scolarisés dans leur pays d'origine et résidant dans des territoires peu desservis par ces actions de formation, comme le fait cette association.

Je voulais vraiment particulièrement souligner le faible coût de la formation, parce qu'il y a une implication tout à fait remarquable des bénévoles et un dynamisme de l'association qui s'autofinance en organisant notamment des braderies de vêtements et d'objets divers.

En 2009, 300 personnes ont bénéficié de cette formation, dont 88 % étaient sans emploi.

Monsieur le Président, je pense qu'il est vraiment essentiel de soutenir ces actions qui concourent toutes à mieux maîtriser la langue française, ce qui constitue, évidemment, la première des conditions pour une intégration et une insertion professionnelle réussies.

Je vous propose donc avec enthousiasme de voter ce projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - Très bien.

Merci, Madame TROSTIANSKY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 308 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DASES 308 G).

M. Christian SAUTTER, président. - Madame CHRISTIENNE, vous pensiez être inscrite sur le 312 G, Association parisienne de lutte contre l'illettrisme ; vous considérez que ce qu'en a dit Mme TROSTIANSKY vous suffit ou voulez-vous dire un mot ?

Mme Odette CHRISTIENNE. - On va s'en contenter, puisque vous me dites que je n'étais pas inscrite, mais ce sont deux opérations totalement différentes.

J'aurais souhaité pouvoir parler de cette deuxième association...

M. Christian SAUTTER, président. - La prochaine fois... Il y a eu, quelque part, un petit défaut de vigilance, mais l'essentiel est que l'on en ait parlé.

2010, DASES 319 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'Association pour la prévention, l'accueil, le soutien et l'orientation (APASO), pour une action de soutien psychologique et de remobilisation d'allocataires parisiens du revenu de solidarité active (RSA). Montant : 249.600 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons au projet de délibération DASES 319 G. Il s'agit d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'Association pour la prévention, l'accueil, le soutien et l'orientation (A.P.A.S.O.), pour une action de soutien psychologique et de remobilisation d'allocataires parisiens du revenu de solidarité active R.S.A. Le montant de la subvention s'élève à 249.600 euros.

M. Gauthier CARON-THIBAUT évoque ce projet de délibération et Mme Olga TROSTIANSKY lui répondra.

Monsieur CARON-THIBAUT, vous avez la parole.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, dans le cadre d'une convention de financement triennale que nous avons signée en 2009 avec l'Association pour la prévention, l'accueil, le soutien et l'orientation (A.P.A.S.O.), il nous est demandé aujourd'hui de délibérer concernant une subvention de 249.600 euros que nous leur versons dans le cadre des actions de soutien et de remobilisation que nous leur demandons de mener à destination de certains bénéficiaires parisiens du R.S.A. présentant des troubles de souffrance psychique les éloignant de l'emploi.

Cette délibération est l'occasion de souligner l'engagement du Département de Paris dans l'organisation du volet "insertion" de ce nouveau revenu de transfert, dont la gestion nous a été confiée par l'État sans, rappelons-le, les transferts financiers nécessaires.

Tous les ans, notre Assemblée est amenée à voter le Plan départemental d'insertion. Cette année, il s'élève à près de 60 millions d'euros, dont 560.000 euros sont mobilisés pour le suivi et l'accompagnement individualisé de plusieurs centaines d'allocataires en souffrance psychique et cet investissement est ô combien nécessaire.

Généralement, beaucoup de stéréotypes circulent autour des bénéficiaires du R.M.I. et R.S.A. et sur leur véritable volonté de retrouver un travail.

Cependant, à s'intéresser aux statistiques qui remontent de la gestion de ce minima social, force est de constater que bon nombre d'entre deux présentent un certain nombre de difficultés qui les éloignent temporairement ou durablement de l'emploi.

Profonde désocialisation pour les plus âgés, personnes présentant diverses addictologies, artistes à projets précaires, personnes qualifiées dans des secteurs en très forte crise, bénéficiaires présentant des erreurs d'orientation dans leur accès aux droits, personnes ne parlant pas le français, problématique psychologique.

Afin d'avoir une action efficace à destination de ces personnes et pour permettre que le R.S.A. soit un véritable facteur d'intégration et d'émancipation sociale, un certain nombre de structures suivent ces bénéficiaires en prenant en compte ces spécificités et en leur proposant des actions adaptées pour tenter de lever les freins du retour à l'emploi.

Ces actions spécialisées se joignent au travail de suivi polyvalent qu'effectuent les services sociaux de la Ville.

L'A.P.A.S.O. fait partie de ces acteurs sociaux sur lesquels nous nous appuyons. A travers 1.683 consultations, plusieurs ateliers de redynamisation, 542 entretiens dans le cadre d'une permanence juridique, cette association a pris en charge 183 allocataires, dont un sur quatre a, aujourd'hui, trouvé une insertion sociale et/ou professionnelle.

Si ces résultats peuvent paraître minces, c'est qu'il faut bien avoir conscience de la situation sociale d'isolement dans laquelle se trouvent ces personnes qui étaient toutes en situation de grande détresse psychique et pour qui le retour à l'emploi ne peut s'envisager de la même manière que pour n'importe qui.

A travers l'évocation de ces résultats, je tiens également à saluer le travail similaire réalisé par deux autres associations que nous finançons, à savoir l'Espace psychanalytique d'orientation et de consultation et la Clepsydre.

Par ailleurs, ces délibérations que nous votons tous les ans sont également l'occasion, et vous le savez, Monsieur le Président, d'affiner le partenariat que nous mettons en place avec eux.

Conformément aux priorités pour 2010 définies dans le P.D.I. que nous avons voté en mars dernier, nous souhaitons donner la priorité à l'évacuation de ces dispositifs afin de mieux les calibrer. Ainsi, ce projet de délibération est l'occasion pour le Département de modifier la méthodologie de compte rendu trimestriel utilisée pour pouvoir, à terme, mieux utiliser l'argent public et de proposer de nouvelles et meilleures propositions pour le P.D.I. 2011.

La politique que nous menons dans le cadre du P.D.I. est le pendant obligé des actions que nous mettons en place pour augmenter le nombre d'emplois sur Paris.

Nous montrons dans nos actions quotidiennes que nous tenons les deux bouts de la chaîne, mais permettez-moi d'être inquiet de la nécessaire augmentation, surtout en période de crise, des dépenses d'insertion sans compensation de l'État, alors même que celui-ci envisage pour bientôt la création du R.S.A. jeunes.

Monsieur le Président, mes chers collègues, pour l'heure, en tout cas, félicitons-nous du travail accompli par les travailleurs sociaux de l'A.P.A.S.O., avec des résultats qui ont dépassé nettement les engagements qui étaient les leurs à l'origine.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur CARON-THIBAUT.

Je donne la parole à Mme Olga TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Président, tout d'abord, je voulais remercier M. Gauthier CARON-THIBAUT de son intervention.

Ce projet illustre le soutien appuyé qu'apporte le Département aux associations pour remobiliser et redynamiser les allocataires du R.S.A.

Dans leur accompagnement des allocataires, les travailleurs sociaux repèrent souvent des difficultés psychologiques, particulièrement la dépression, qui complique l'insertion sociale et professionnelle.

Il y a un certain nombre d'allocataires qui sont depuis longtemps au R.M.I., maintenant au R.S.A., et qui n'arrivent pas à se projeter, à construire des projets. Ils connaissent, comme l'a souligné M. CARON-THIBAUT, des conditions qui sont très précaires et ce sont des personnes qui sont souvent très isolées. D'autres, particulièrement des jeunes diplômés, considèrent en fait le R.S.A. comme un déclassement.

Pour les aider à prendre la parole sur ces sujets compliqués, les référents peuvent conseiller aux allocataires de recevoir le soutien d'associations conventionnées par le Département ; vous avez souligné Clepsydre et A.P.A.S.O. qui est l'objet du présent projet de délibération. Il y a également E.P.O.C.

Les référents sociaux constatent effectivement l'efficacité de cet accompagnement qui permet de nommer les difficultés, d'y travailler et de les dépasser.

Je voulais vraiment souligner devant cette Assemblée l'importance de ces actions de remobilisation, de redynamisation des allocataires du R.S.A. et c'est un des axes majeurs du Plan départemental d'insertion voté en mars dernier. A la fois sous forme soit individuelle, soit d'action collective, elles permettent vraiment de rompre l'isolement, de reconstruire l'estime de soi et de bâtir de nouveaux projets.

Je vous propose donc de voter ce projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 319 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DASES 319 G).

2010, DVD 38 G - Signature du marché pour l'exploitation d'un service de transport collectif des ayants droit PAM75 (Paris Accompagnement Mobilité), d'une convention déléguant au Département de Paris la compétence d'organiser le service PAM 75 et d'une convention de financement. Fixation par arrêté des conditions d'accès à PAM75.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons au dernier projet de délibération ayant donné lieu à inscription : le DVD 38 G. Il s'agit d'un marché pour exploiter un service de transport collectif des ayants droit PAM75, "PAM" signifiant "Paris Accompagnement Mobilité", une convention qui donne au Département de Paris la compétence d'organiser ce service et une convention de financement.

Il y a deux intervenants : M. Jean-François MARTINS, que je vois, et Mme Catherine BRUNO, que je vois aussi ; Mme DUBARRY vous répondra.

Monsieur MARTINS, vous avez la parole.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Président, chers collègues, je souhaite profiter de ce projet de délibération pour souligner la contribution unique que représente le service Paris Accompagnement Mobilité dans l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et l'apport qu'il représente dans la vie quotidienne de milliers de Parisiens soumis à des difficultés de mobilité.

En premier lieu, je tenais à souligner le travail des agents et particulièrement à noter leur gentillesse extrême, grande humanité, serviabilité, écoute de l'autre ; ce sont, pour les ayants droit, souvent confrontés à la solitude, des amis qui font partie de leur proximité de vie.

Le Département devra d'ailleurs, pour maintenir cette qualité d'écoute et reconnaître la dimension humaine du travail qui est celui des agents du P.A.M., être vigilant aux conditions de travail de ces chauffeurs. De plus en plus soumis à la pression du service, ils sont de plus en plus souvent condamnés à expédier leurs courses avec moins d'humanité et moins d'empathie que ce que ce type de transport nécessite.

Je voterai bien entendu ce projet de délibération, qui pérennise et qui développe un service unique, pionnier, dont les Parisiens peuvent être fiers et qui formalise et salue une nouvelle fois la solidarité entre les Parisiens.

Je tenais juste à attirer l'attention du Conseil sur trois besoins majeurs exprimés par les usagers du P.A.M. et qui devront compter parmi les critères qui conduiront à la retenue du prestataire et de l'opérateur que nous choisirons pour les années à venir.

Ces besoins sont la réduction des délais de réservation autant que possible pour coller au mieux au rythme de vie des ayants droit. Il faut aujourd'hui, pour pré-réserver un transport, deux à trois jours à l'avance, pour pouvoir être sûr de bénéficier d'un transport à l'heure à laquelle on le souhaite.

Réserver ainsi deux à trois jours à l'avance, c'est la garantie de ne pas finalement pouvoir vivre comme tout un chacun, ayant décidé le jour même d'aller voir des amis, d'aller faire ses courses ou d'aller voir tout simplement son médecin.

Si nous souhaitons assurer une intégration professionnelle et sociale optimale aux personnes à mobilité réduite, nous devons lever cette rigidité qui exclut, par ailleurs, les imprévus de la vie professionnelle et les retards inattendus auxquels les ayants droit pourraient être confrontés et auxquels le service sait beaucoup trop peu s'adapter.

Le deuxième critère sur lequel la sélection de l'opérateur devra être très exigeante est l'assurance d'un service de remplacement, en cas d'urgence ou en cas de défaillance ou de retards excessifs de véhicules.

Monsieur le Président, chers collègues, on nous a relevé un grand nombre de cas de personnes qui ont attendu pendant plusieurs heures, pour certaines durant l'hiver sous la pluie et dans le froid pendant deux à trois heures sur le macadam, des voitures qui n'étaient pas arrivées et dont aucune solution d'urgence n'a pu être trouvée.

Ce sont évidemment des situations que l'on ne peut pas accepter et nous espérons que le prochain délégataire aura les procédures d'urgence qui permettent de faire disparaître ce type de situation.

Dernier critère sur lequel nous attendons des réponses ambitieuses, c'est la complémentarité. Le service aujourd'hui P.A.M. est insuffisant. On le sait en nombre de transports par rapport au nombre de bénéficiaires potentiels à Paris. Il doit donc agir en complémentarité avec les taxis privés. On le sait déjà, les taxis privés aujourd'hui dont la complémentarité avec le service est quasi inexistante et dont pourtant les bénéficiaires sont souvent réduits à utiliser.

A ce titre d'ailleurs, le Département de Paris devrait et doit pouvoir mener une campagne à destination des taxis parisiens qui sont très peu dotés d'équipements pour recevoir les fauteuils roulants, et qui sont souvent ceux qui sont équipés à des tarifs prohibitifs.

Comme vous le voyez, Monsieur le Président, ce service est évidemment une chance pour Paris, un exemple de notre politique en faveur des personnes en situation de handicap, mais devra dans les années à venir intégrer les enseignements des premières années de fonctionnement, pour être au mieux conformes à nos objectifs d'intégration de l'ensemble des Parisiens à leur ville.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur MARTINS, pour ces compliments et pour votre vigilance.

Madame Catherine BRUNO, vous avez la parole.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, l'accessibilité pour tous les Parisiens, ainsi que le droit à la mobilité des quelques 120.000 personnes handicapées vivant dans la Capitale, constituent un axe essentiel de la politique d'intégration à la vie de la cité des personnes à mobilité réduite.

L'esprit de la loi du 11 février 2005, relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, étend ces principes à toute la chaîne du déplacement, y compris aux bâtiments recevant du public, au réseau viaire ou aux espaces et services de transports.

C'est dans cette logique et ce souci de promouvoir l'autonomie des personnes dans l'incapacité d'emprunter les transports en commun, ou pour lesquelles cela représente une pénibilité excessive, que le service P.A.M., nouvellement dénommé "Pour l'aide à l'accompagnement" a été créé.

Si le Département de Paris est le premier à avoir organisé et exploité cette offre novatrice de transports collectifs pour personnes handicapées et âgées, je me réjouis que ce réseau puisse désormais s'appliquer à toute l'Ile-de-France. Cet outil unique et global présentera dès lors des caractéristiques d'un service harmonisé.

L'amplitude de fonctionnement quotidien et annuel, la définition des ayants droit prioritaires, les types d'accompagnements obligatoires, les trajets éligibles ou encore les conditions de réservation seront dès lors communs et garantiront une offre de transport étendue et densifiée, mais aussi rationalisée et pragmatique.

Ainsi que mon groupe l'a toujours prôné, le maillage des transports, de même que le développement économique ou les problématiques d'aménagement du territoire, doivent se concevoir à l'échelle du Grand Paris.

Je me félicite par conséquent de cette prise de conscience, de cette pensée audacieuse et de cette mise en œuvre globale qui permettront une plus grande diffusion et une meilleure exécution d'un service public qui contribue à lutter contre l'abandon affectif des personnes âgées ou l'isolement social des personnes à mobilité réduite.

Néanmoins, je m'interroge sur un certain nombre de zones d'ombre.

Ainsi, pouvez-vous m'indiquer la nature de la formation des conducteurs accompagnateurs ? Jusqu'où ces derniers peuvent-ils accompagner la personne qu'ils véhiculent, notamment à l'hôpital ou vers un centre de soins ? Sont-ils susceptibles d'attendre la personne qu'ils accompagnent ? Ce service de transports s'érigerait-il dès lors en service d'entraide sociale ou même d'assistance ?

Quant au prix de ce service, comment justifier une augmentation de 10 % par rapport aux services antérieurs ?

Cet ajustement du S.T.I.F. répond-il en miroir à l'augmentation de 3,9 % des tarifs des transports en commun votés par la Région, soit plus de deux fois supérieurs à l'inflation ?

De plus, le service P.A.M. sera-t-il effectivement prolongé jusqu'à deux heures du matin les vendredis et samedis, à l'instar des transports en commun ? Cela constituerait une mesure intéressante, faisant fi des discriminations et permettant ainsi à ces usagers de profiter de la vie parisienne et des animations nocturnes, au même titre que l'ensemble des Parisiens.

Un tel dispositif serait tout à fait envisageable, dans la mesure où le S.T.I.F. confie au Département de Paris la mise en place, la gestion, l'organisation et le fonctionnement du service P.A.M. Il adresserait de surcroît un message fort aux ayants droit, en leur signifiant très clairement qu'ils ne sont aucunement des citoyens de seconde zone, mais bel et bien des citoyens ayant le droit de s'approprier leur territoire et de profiter de leur ville, au même titre que les personnes valides.

Enfin, je suis sensible à l'argument qualitatif, avancé par l'Exécutif, lorsque vous assurez que la bonne exécution du service sera évaluée par des indicateurs de performance. Mais je demeure cependant plus réservée sur les éventuelles pénalités qui pourraient en ressortir. En effet, eu égard aux aléas de circulation dans Paris, aux engorgements chroniques, une sanction d'hypothétique retard ou d'un manque de ponctualité semble quelque peu sévère et rigide.

Aussi, malgré quelques interrogations que, Madame DUBARRY, vous ne manquerez pas de dissiper, le groupe Centre et Indépendants votera bien sûr ce projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BRUNO, d'être restée dans le temps et d'avoir marqué votre soutien.

Je donne la parole à Mme Véronique DUBARRY qui va répondre au nom de l'Exécutif.

Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 6e Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, il y a à peu près un an, nous avons voté la prolongation de la convention avec Keolis, puisque c'est aujourd'hui Keolis qui assure le service "Paris Accompagnement Mobilité".

Il y a une petite erreur dans le projet de délibération d'ailleurs. Madame BRUNO, cela va toujours s'appeler P.A.M. dans les Hauts-de-Seine, dans le Val-de-Marne, dans l'Essonne, en Seine-Saint-Denis et dans tous les départements franciliens, et cela ne voudra pas dire "Paris pour l'aide à l'accompagnement" mais "Pour un accompagnement vers la mobilité", mais cela reste toujours P.A.M. On est bien d'accord.

Vous aviez raison, Monsieur MARTINS, de souligner que c'est un service unique. Ça l'est moins maintenant puisqu'un certain nombre de départements, d'abord en Ile-de-France mais un peu partout en France, ont repris ce système d'aide aux transports.

J'insiste : c'est bien d'une aide au transport et à la mobilité dont il s'agit. Il ne s'agit pas, Madame BRUNO, pour répondre à l'une de vos nombreuses questions, il ne s'agit pas d'accompagnement social.

En revanche, ce que nous allons tâcher de mettre en place, avec l'accord du S.T.I.F. et des autres départements franciliens, c'est un accompagnement, parce que certains types d'usagers, et cela répond aussi à votre question sur la formation des chauffeurs, ont besoin d'être accompagnés. Il y a aura un système de gratuité pour les accompagnants obligatoires et de tarifs réduits pour les accompagnants occasionnels.

Les chauffeurs ont une formation mais ils sont avant tout chauffeurs. Ce ne sont ni des assistantes sociales ni des éducateurs spécialisés, donc il peut arriver qu'ils aient besoin d'être aidés par d'autres professionnels justement.

Cela répond aussi, Monsieur MARTINS, à votre question sur les conditions de travail des chauffeurs. Vous avez bien fait de souligner à quel point ils sont disponibles et attentifs mêmes si les conditions de circulations parisiennes sont parfois compliquées et difficiles, et que par ailleurs, le transport de personnes en situation de handicap n'est pas toujours forcément très facile.

Il y a d'ores et déjà une complémentarité avec un certain nombre de compagnies de taxis parisiennes qui viennent en appoint et qui viennent, c'était l'une de vos questions, remplacer des véhicules dès lors qu'il y a une panne ou une urgence.

Ce partenariat n'est pas suffisant et assez mal connu, et il doit être renforcé, de la même façon que le nombre de véhicules de la flotte disponible doit être renforcé. Il y a déjà eu un premier apport du Conseil régional qui nous a permis d'augmenter assez considérablement le nombre de véhicules disponibles mais ce n'est pas suffisant. En 2009, P.A.M. a reçu plus de 300.000 appels pour 121 véhicules. Je vous laisse faire la division, et vous verrez bien que s'est compliqué.

Nous avons eu aussi une grande discussion avec le S.T.I.F. sur la nature des déplacements et la priorité qui devait être donnée à la nature de tel ou tel déplacement. J'ai beaucoup insisté, comme vous venez de le faire, Madame BRUNO, sur le fait que lorsqu'on se déplace, ce n'est pas forcément pour aller au travail. Seulement 50 % des 300.000 courses sont destinées à des trajets domicile-travail. Le reste, ce sont des démarches personnelles, des rendez-vous de santé, et aussi des loisirs, de l'éducation, etc. Et je trouve qu'il y aurait été fort dommage, et c'est dans ce sens que le Département de Paris a beaucoup insisté, fort dommage que ces déplacements ne soient plus ou pas prioritaires, voire même qu'ils soient systématiquement positionnés sur les heures creuses ou éventuellement surtaxés.

En ce qui concerne l'augmentation des tarifs, non, elle n'a rien à voir : elle a été décidée bien avant l'augmentation des tarifs des transport "ordinaires". Là encore, lisez bien la délibération. Vous verrez qu'avec cette complémentarité que nous mettons en place avec les autres départements, le tarif des courses est découpé différemment. Par exemple, jusqu'à présent, dès lors que l'on passait le périphérique, il fallait payer 9 euros. Maintenant, vu que le premier tarif de course se situe entre 0 et 15 km, on arrive jusqu'en première couronne, et ce n'est que 6,60 euros. Pour un grand nombre de déplacements, il y aura une diminution de tarif.

J'espère que j'ai répondu à l'ensemble de vos questions. Vous savez que je me tiens de toute façon à votre disposition si vous souhaitez approfondir quelques points.

Je suis très heureuse que Paris ait été pionnier en la matière et que nous continuions à insister pour améliorer ce service pour répondre à cette demande principale, et vous l'avez dit, Madame BRUNO, qui est l'accès à la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de l'Assemblée).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame DUBARRY, de cette réponse très claire et très complète.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 38 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DVD 38 G).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein de la Commission consultative des services publics locaux du Département de Paris.

M. Christian SAUTTER, président. - Je vous propose de procéder à la désignation, au scrutin secret, des représentants suivants au sein de la Commission consultative des services publics locaux du Département de Paris :

Commission consultative des services publics locaux du Département de Paris (R. 21 G) :

- Mme Aline ARROUZE, titulaire en remplacement de Mme Hélène BIDARD, désignée le 26 mai 2008 ;

- Mme Hélène BIDARD suppléante, en remplacement de Mme Aline ARROUZE, désignée le 26 mai 2008 ;

- M. Philippe MOINE, titulaire, en remplacement de Mme Anne LE STRAT, désignée le 26 mai 2008 ;

- Mme Anne LE STRAT suppléante en remplacement de M. Philippe MOINE, désigné le 26 mai 2008.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous annonce le résultat de ce scrutin :

Commission consultative des services publics locaux du Département de Paris (R. 21 G) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 35

Non participation au vote : 128

Bulletins blancs ou nuls : 5

Suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 16

Pour : 30

Les candidatures proposées sont adoptées. (2010, R. 21 G).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.

M. Christian SAUTTER, président. - Je vous propose maintenant de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris, en formation de Conseil général, dans les organismes suivants :

Conseil inter-académique d'Ile-de-France de l'Education nationale (R. 18 G) :

Titulaires :

- Mme Colombe BROUSSEL,
- M. Bruno JULLIARD,
- M. Hermano SANCHES RUIVO,
- Mme Emmanuelle BECKER,
- M. Jean-Baptiste MENGUY.

Suppléants :

- M. Hamou BOUAKKAZ,
- Mme Léa FILOCHE,
- Mme Annick OLIVIER,
- Mme Olivia POLSKI,
- M. Jean-Marie CAVADA.

Comité régional pour la cohésion sociale et l'égalité des chances en Ile-de-France (R. 19 G) :

Titulaire :

- Mme Olga TROSTIANSKY.

Suppléante :

- Mme Gisèle STIEVENARD.

Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "104 Cent Quatre" (Conseil d'administration) (R. 20 G) :

- Mme Alexia FABRE, en remplacement de M. José Manuel GONÇALVES, désigné le 11 mai 2009, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2010, R.18 G à R. 20 G).

Modification de la composition de la 1ère Commission.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, je vous informe de l'arrivée de M. Jean-François MARTINS en 1ère Commission, en remplacement de Mme Marielle de SARNEZ, démissionnaire.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 7 juin 2010 à dix-sept heures cinq minutes, est reprise le mardi 8 juin 2010 à douze heures quinze minutes, sous la présidence de Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente).

(M. le président est absent de l'hémicycle).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La séance est reprise.

2010, DF 5 G - Approbation du compte administratif de fonctionnement et d'investissement du Département de Paris au titre de l'exercice 2009. Annexes 1 et 2.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Mes chers collègues, nous allons procéder au vote des comptes administratifs de 2009, en formation de Conseil général.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 5 G relatif à l'approbation du compte administratif de fonctionnement et d'investissement du Département de Paris au titre de l'exercice 2009. Annexes 1 et 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DF 5 G).

2010, DF 6 G - Approbation du compte de gestion de M. le Receveur général des Finances, Trésorier-Payeur général de la Région Ile-de-France pour les opérations du Département de Paris au titre de l'exercice 2009.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 6 G concernant l'approbation du compte de gestion de M. le Receveur général des Finances, Trésorier-Payeur général de la Région Ile-de-France pour les opérations du Département de Paris au titre de l'exercice 2009.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DF 6 G).

2010 DASES 253 G - DF 11 G - Approbation du compte administratif 2009 et du compte de gestion 2009 du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 253 G - DF 11 G relatif à l'approbation du compte administratif 2009 et du compte de gestion 2009 du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DASES 253 G - DF 11 G).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer à main levée par un vote global sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Clôture de la séance.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Mes chers collègues, la séance est levée.

(La séance est levée à douze heures vingt minutes).

Votes spécifiques.

Mmes Danièle POURTAUD, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Frédérique CALANDRA, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Yves MANO, René DUTREY, Jean-François LEGARET et Mme Claude-Annick TISSOT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010 DDEEES 57-G Signature d'un avenant à la convention passée avec la RIVP attribuant une subvention pour la réalisation d'un pôle d'entreprises 24 rue de l'Est (20e). Signature d'une convention de garantie d'emprunt pour cette opération. Montant : 373.000 euros.

Mme Pascale BOISTARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010 DASES 188-G Signature d'une convention avec la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière 3F pour l'attribution d'une subvention pour la requalification du Centre Social situé 53 rue Riquet (19e). Montant : 215.000 euros.

M. Jean-Yves MANO, Mmes Danièle POURTAUD, Isabelle GACHET, MM. Romain LEVY et Pierre GABORIAU ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010 DJS 3-G Subvention au Syndicat des Départements de Paris et des Hauts-de-Seine pour la gestion des parcs des sports de Puteaux et d'Antony, (Hauts-de-Seine). Montant : 221.229,80 euros.

Mmes Claudine BOUYGUES, Danielle SIMONNET, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mmes Virginie DASPET, Anne-Constance ONGHENA et Emmanuelle DAUVERGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010 DJS 2-G Subvention au Syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs des sports de Bobigny et La Courneuve, 40 à 102, avenue de la Division Leclerc, Bobigny (Seine Saint-Denis). Montant : 750.000 euros

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2010 DASCO 2-G Tarifs de restauration pour les adultes de certains collèges publics parisiens.

2010 DASCO 16-G Subventions aux collèges (2e tranche d'équipement). - Montant total : 1.145.520 euros.

2010 DASCO 21-G Dotations pour travaux d'entretien à divers collèges publics parisiens. Montant total : 15.967 euros.

2010 DASCO 22-G Subventions à divers collèges publics parisiens. - Montant total : 26.794 euros.

2010 DASCO 23-G Subventions aux collèges (3e tranche d'équipement). - Montant total : 632.000 euros.

2010 DASCO 25-G Fixation pour 2010 des éléments de calcul des participations financières allouées par le Département de Paris aux caisses des écoles pour les collèges qu'elles desservent dans le cadre de la restauration scolaire.

2010 DASCO 33-G Approbation de l'avenant n° 1 au marché passé par la RIVP auprès de l'entreprise Dumez Ile de France relatif aux travaux supplémentaires réalisés au lycée-collège Jacques Decour (9e).

2010 DASCO 34-G Signature de l'avenant n° 1 à la convention passée avec la Région Ile-de-France relative à l'attribution d'une subvention pour les travaux au collège PAJOL (18e).

2010 DASCO 37-G Dotation pour travaux d'entretien au lycée-collège public Decour (9e). Montant : 5.142 euros.

Mme Colombe BROSEL, rapporteure.

2010 DASES 15-G Signature d'une convention avec l'association ISATIS, pour l'habilitation à recevoir des personnes bénéficiaires de l'aide sociale, pour la Petite Unité de Vie "La Nouvelle Maison" (15e).

2010 DASES 186-G Subvention à l'association Zouïp (20e) au titre de 2010. Montant : 5.000 euros.

2010 DASES 296-G Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Coeur en Fête (11e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 5.000 euros.

2010 DASES 298-G Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Parole de chien (9e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 8.000 euros.

2010 DASES 301-G Signature d'une convention avec l'association Délidémo (12e) pour l'attribution de d'une subvention au titre de 2010. Montant : 18.000 euros.

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

2010 DASES 57-G Subvention à l'association Bleu comme une orange (17e), pour l'organisation des visites découvertes et des activités culturelles à destination des personnes en situation de handicap. Montant : 5.000 euros.

2010 DASES 59-G Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes (7e), permettant la modification du budget d'acquisition d'une emboseuse braille.

2010 DASES 61-G Signature d'une convention avec l'association Regard'en France Compagnie (4e) pour l'attribution d'une subvention pour l'équipement de son Centre Ressources Théâtre Handicap. Montant : 50.000 euros.

2010 DASES 108-G Signature d'une convention avec l'association ABC Autisme (15e) pour l'attribution d'une participation pour la poursuite de ses activités. Montant : 80.000 euros.

2010 DASES 114-G Signature d'une convention avec l'association Autisme 75 - Ile de France (13e) pour l'attribution d'une participation. Montant : 80.000 euros.

2010 DASES 119-G Subvention à Ostinati (10e) pour l'organisation d'un atelier de fabrication de films et de programmation de ciné-club. Montant : 4.000 euros.

2010 DASES 190-G Signature d'une convention avec l'Association Nationale pour la Prévention des Handicaps et pour l'Information (ANPHI) (8e). Montant : 25.000 euros.

2010 DASES 191-G Subvention à l'association APTE (Autisme et Piano Thérapie Educative) (15e) pour son fonctionnement courant. Montant : 10.000 euros.

2010 DASES 192-G Subvention à l'association Ud de Paris - FMH (11e) pour le financement de ses activités. Montant : 8.000 euros.

2010 DASES 194-G Subvention à l'association Personimages (14e) pour financer la poursuite des activités des ateliers parisiens. Montant : 20.000 euros.

2010 DASES 195-G Subvention à l'association "Advocacy Paris Ile-de-France" (19e) pour le projet de "Ressources en Inventions Sociales et Citoyennes". Montant : 15.000 euros.

2010 DASES 238-G Subvention à l'association Collectif d'animation socio-culturelle pour une dynamique d'actions locales (CASDAL 14) (14e) pour permettre l'accès à une activité sportive encadrée pour des enfants handicapés moteurs. Montant : 3.000 euros.

2010 DASES 246-G Signature d'une convention avec l'association Viens je t'emmène (19e) pour l'attribution d'une participation. Montant : 3.000 euros.

2010 DASES 249-G Signature d'une convention avec la Fédération nationale des associations Escapade, Liberté et Mobilité (11e) pour l'attribution d'une participation. Montant : 30.000 euros.

2010 DASES 251-G Subvention de fonctionnement à l'association Les Amis de Yanous ! (17e). Montant : 7.500 euros.

2010 DASES 353-G Signature d'une convention avec l'association Léa pour Samy (11e) pour l'attribution d'une participation pour le fonctionnement de l'association et le financement de sa campagne Vaincre l'Autisme. Montant : 70.000 euros.

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

2010 DASES 29-G - DF 12-G Décision modificative pour 2010 n° 1 pour le budget annexe des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.

2010 DASES 188-G Signature d'une convention avec la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière 3F pour l'attribution d'une subvention pour la requalification du Centre Social situé 53 rue Riquet (19e). Montant : 215.000 euros.

2010 DASES 254-G Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association Accueil de la Mère et de l'Enfant (A.M.E.) pour le fonctionnement du centre maternel "Service Eclaté et de Soutien et d'Accueil Mères et Enfants" (S.E.S.A.M.E.).

2010 DASES 255-G Signature d'une convention avec l'association La Colline aux Enfants (17e) pour l'attribution d'une participation au fonctionnement du service d'écoute et d'orientation. Montant : 347.000 euros.

2010 DASES 257-G Subvention à l'association Action Recherche et Echanges entre Victimes de l'Inceste (AREVI) (2e) pour son action à destination des victimes de l'inceste. Montant : 2.600 euros.

2010 DASES 265-G Signature d'une convention avec l'association Le Fil d'Ariane France (93600 Aulnay sous Bois) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 10.200 euros.

2010 DASES 356-G Subvention à l'association La Voix de l'Enfant (10e) pour le financement d'une manifestation sportive et culturelle. Montant : 5.000 euros.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2010 DRH 10-G Création d'une nouvelle prestation : appareillage de correction auditive.

2010 DSTI 19-G Approbation du principe de passation et des modalités d'attribution d'un marché relatif aux prestations d'assistance à la mise en oeuvre et à l'exploitation d'infrastructures de câblage de la Ville et du Département de Paris.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2010 DRH 8-G Modification du statut particulier applicable au corps des médecins du Département de Paris.

Mme Maïté ERRECART, M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteurs.

2010 DAC 443-G Fixation de la liste des candidats à l'emploi de directeur du CENTQUATRE.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2010 DDEEES 8-G Signature d'une convention avec le CROUS de Paris pour l'attribution d'une subvention relative à la réhabilitation du restaurant Châtelet. Montant : 50.000 euros.

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

2010 DU 2-G Prorogation du délai de signature de l'acte d'acquisition par le Département de Paris auprès de la Ville de Paris d'une parcelle municipale dans la ZAC Pajol (18e) et signature d'une convention de droit de superficie entre le Département de Paris et l'Etat concernant la réalisation de l'IUT dans la ZAC Pajol (18e).

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

2010 DASES 40-G Signature d'une convention avec l'association Comité de Paris de la Ligue nationale contre le cancer (16e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 110.000 euros.

2010 DASES 55-G Signature d'une convention avec l'association Alliance pour la vie-établissement Abritoit pour l'attribution d'une subvention et d'une participation. - Montant : 50.000 et 4.000 euros.

2010 DASES 62-G Subvention à l'association Les Elus Locaux Contre le Sida : Ensemble Luttons Contre le Sida (ELCS) (3e). Montant : 8.000 euros.

2010 DASES 74-G Signature d'une convention avec l'association Basiliade (3e) pour l'attribution d'une participation. Montant total : 114.300 euros.

2010 DASES 75-G Subvention à l'association Ikambre - La Maison Accueillante (93200 Seine Saint Denis). Montant : 20.000 euros.

2010 DASES 173-G Signature d'une convention avec l'association Solidarité Sida (11e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 152.000 euros.

2010 DASES 187-G Signature d'une convention avec l'association Croix-Rouge Française (14e) pour l'attribution d'une subvention pour la délégation du 4e arrondissement. Montant : 16.912 euros.

2010 DASES 199-G Signature d'une convention avec l'association Actions Traitements (20e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.

2010 DASES 207-G Signature d'une convention avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.

2010 DASES 210-G Signature d'une convention avec l'association Unité de Réflexion et d'Action des Communautés Africaines (URACA) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.

2010 DASES 214-G Signature d'une convention avec l'association PréviSanté (14e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.

2010 DASES 215-G Signature d'une convention avec l'association Paris Association Santé Jeunes 13 (13e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.

2010 DASES 217-G Signature d'une convention avec l'association Protection Civile de Paris pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour le loyer du local rue de Panama (18e). Montant : 6.000 euros.

2010 DFPE 7-G Signature d'une convention avec l'association Goutte de Lait Saint-Léon pour l'attribution d'une subvention pour l'aménagement d'un centre de protection infantile situé 35 rue Duplex (15e). Montant : 264.527 euros.

2010 DFPE 13-G Signature d'un avenant à la convention passée avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CAS-VP) relatif aux modalités de remboursement des charges communes concernant le centre de Protection Infantile situé 70, rue du Chemin Vert (11e).

2010 DFPE 14-G Signature d'une convention avec la CPAM relative aux modalités de remboursement du coût du vaccin contre les infections invasives à méningocoque C destiné à la vaccination des enfants et des jeunes adultes pratiquée par le service de Protection Maternelle et Infantile et le service des vaccinations du Département de Paris.

2010 DFPE 34-G Signature d'un contrat de transaction avec l'association ISM Interpretariat concernant les dépenses d'interpretariat pour les services départementaux.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2010 DDEEES 20-G Signature d'une convention avec l'association Advancity pour l'attribution d'une subvention. Montant : 40.000 euros.

2010 DDEEES 47-G Signature d'une convention de partenariat avec l'association Incubateur Paris Biotech Santé pour l'attribution d'une subvention. Montant : 390.000 euros.

2010 DDEEES 48-G Signature d'une convention de partenariat avec l'association Agoranov pour l'attribution d'une subvention. Montant : 340.000 euros.

2010 DDEEES 57-G Signature d'un avenant à la convention passée avec la RIVP attribuant une subvention pour la réalisation d'un pôle d'entreprises 24 rue de l'Est (20e). Signature d'une convention de garantie d'emprunt pour cette opération. Montant : 373.000 euros.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2010 DA 7-G Approbation du principe et des modalités de passation de marchés à bons de commande et d'un accord cadre, pour l'approvisionnement en fournitures de bâtiment des ateliers de régie départementaux, dans le cadre du groupement de commandes pour la maintenance et l'aménagement des locaux et équipements publics de la Ville et du Département de Paris.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2010 DFPE 11-G Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Petite Enfance et Parentalité, La Maison Verte, gestionnaire d'un lieu d'accueil enfants parents pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2010. Montant : 167.500 euros.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2010 DDEEES 54-G Renouvellement de la convention avec l'ESPCI (Ecole Supérieure de Physique et Chimie Industrielle de la Ville de Paris) pour la mise à disposition à cet établissement de 5 postes de contrats aidés sous la forme de contrats uniques d'insertion (CUI-CAE ou CUI-passerelle).

2010 DDEEES 56-G Signature d'une convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris afin de fixer la participation financière annuelle du Département de Paris aux frais de standiste du Forum de l'Alternance. - Montant : 10.000 euros.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2010 DDEEES 52-G Signature d'une convention avec l'association Fontaine Au Roi Initiative (FARI) (11e) visant l'insertion professionnelle dans l'industrie du livre, pour l'attribution d'une subvention. Montant : 45.000 euros.

M. Christian SAUTTER, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2010 DASES 93-G Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Cimade fixant le montant de la subvention du Département pour l'action de ses permanences juridiques. Montant : 15.000 euros.

2010 DASES 96-G Signature d'une convention triennale entre le Département de Paris et l'Association pour l'Accompagnement social et administratif des migrants et de leurs familles (APTM) pour sa permanence d'accès aux droits. Montant : 32.000 euros.

2010 DASES 149-G Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Autremonde (20e) fixant le montant de la participation du Département de Paris au budget de ses actions de lutte contre l'exclusion et d'alphabetisation. Montant : 40.000 euros.

2010 DASES 156-G Subvention à l'association Contact Paris Ile de France pour ses actions de médiation au profit des jeunes homosexuels et de leurs familles. Montant : 7.500 euros.

2010 DASES 162-G Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Droits d'Urgence (10e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 15.245 euros.

2010 DASES 212-G Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Compagnons de la Nuit pour l'attribution d'une participation. Montant total : 96.000 euros.

2010 DASES 312-G Subvention à l'Association parisienne de lutte contre l'illettrisme avec formation pour des formations sociolinguistiques extensives dans des sites politique de la ville.
Montant : 3.500 euros.

2010 DASES 321-G Signature d'une convention avec l'Association Culturelle pour le Texte et l'Image Vivante (ACTIVE) relative à l'animation d'ateliers de redynamisation en direction d'allocataires parisiens du revenu de solidarité active (RSA). Montant : 12.500 euros.

2010 DASES 332-G Subvention à l'association Les amis de la Maison verte pour son action d'aide à l'accès aux droits et d'accompagnement global à l'insertion. Montant : 7.000 euros.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2010 DJS 2-G Subvention au Syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs des sports de Bobigny et La Courneuve, 40 à 102, avenue de la Division Leclerc, Bobigny (Seine Saint-Denis). Montant : 750.000 euros.

2010 DJS 3-G Subvention au Syndicat des Départements de Paris et des Hauts-de-Seine pour la gestion des parcs des sports de Puteaux et d'Antony, (Hauts-de-Seine). Montant : 221.229,80 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2010 DAJ 14-G Communication de la liste des marchés attribués du 12 avril au 6 mai 2010.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Liste des membres présents.

MM. Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mmes Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, M. Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, MM. François DAGNAUD, Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Laurence DREYFUSS, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Mireille FLAM, Danièle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Valérie HOFFENBERG, Halima JEMNI, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Daniel MARCOVITCH, Jean-François MARTINS, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Camille MONTACIÉ, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGIO, Mmes Firmine RICHARD, Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mmes Danielle SIMONNET, Gisèle STIEVENARD, Anne TACHÈNE, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ.

Excusés : MM. Gérard d'ABOVILLE, David ASSOULINE, Mme Dominique BERTINOTTI, MM. Jean-Marie CAVADA, Pierre CHARON, Mmes Claire de CLERMONT-TONNERRE, Seybah DAGOMA, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Roxane DECORTE, Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, Mmes Léa FILOCHE, Danièle GIAZZI, Christine LAGARDE, Katia LOPEZ, MM. Pierre MANSAT, Philippe MOINE, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Françoise de PANAFIEU, MM. Vincent ROGER, Richard STEIN, Philippe TORRETON, Daniel VAILLANT, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Sommaire

Ouverture de la séance.	142	2010, DVD 38 G - Signature du marché pour l'exploitation d'un service de transport collectif des ayants droit PAM75 (Paris Accompagnement Mobilité), d'une convention déléguant au Département de Paris la compétence d'organiser le service PAM 75 et d'une convention de financement. Fixation par arrêté des conditions d'accès à PAM75.	156
Adoption d'un compte rendu.	142	Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein de la Commission consultative des services publics locaux du Département de Paris.	158
Désignation d'une Président de séance.	142	Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.	158
2010, DDEEES 49 G - Signature d'une convention de partenariat pluriannuelle 2010-2012 avec l'association "Paris Business Angels" pour l'attribution d'une subvention. Montant : 50.000 euros.	142	Modification de la composition de la 1ère Commission.	159
2010, DDEEES 50 G - Signature d'une convention avec l'association Paris Europlace attribuant une subvention pour la participation aux frais de fonctionnement 2010 du Pôle de Compétitivité "Finance Innovation". Montant : 35.880 euros.	142	Suspension et reprise de la séance.	159
2010, DVD 156 G - Signature d'une convention avec le Maire de Paris pour la mise en oeuvre d'un plan d'actions attachées au développement du trafic fluvial et à la valorisation environnementale des canaux au titre du Contrat Particulier 2009-2013.	144	2010, DF 5 G - Approbation du compte administratif de fonctionnement et d'investissement du Département de Paris au titre de l'exercice 2009. Annexes 1 et 2.	159
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au plan d'action présenté par le Ministère de l'Intérieur en faveur de la sécurité des personnes âgées.	146	2010, DF 6 G - Approbation du compte de gestion de M. le Receveur général des Finances, Trésorier-Payeur général de la Région Ile-de-France pour les opérations du Département de Paris au titre de l'exercice 2009.	159
Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif à la fermeture du club pour seniors de la rue Boutebrie (5e).	147	2010 DASES 253 G - DF 11 G - Approbation du compte administratif 2009 et du compte de gestion 2009 du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance.	159
Vœu déposé par M. Bruno JULLIARD relatif au maintien de la Défenseure des enfants.	148	Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.	159
2010, DASES 196 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Tibériade (7e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 52.000 euros.	149	Clôture de la séance.	159
2010, DASES 216 G - Signature d'une convention avec l'association Protection Civile de Paris pour l'attribution d'une subvention. Montant : 16.000 euros.	150	Votes spécifiques.	160
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux conditions d'accueil des lits de Soins de longue durée (SLD) sur le site de l'hôpital Rothschild.	151	Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.	160
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'installation de défibrillateurs d'accès public dans les cafés, restaurants et pharmacies de Paris.	152	Liste des membres présents.	163
2010, DASES 308 G - Subvention à l'association d'éducation populaire Notre-Dame des Champs Montparnasse Rencontre (14e) pour des formations linguistiques extensives. Montant : 9.000 euros.	153		
2010, DASES 319 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'Association pour la prévention, l'accueil, le soutien et l'orientation (APASO), pour une action de soutien psychologique et de remobilisation d'allocataires parisiens du revenu de solidarité active (RSA). Montant : 249.600 euros.	154		

La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT